

COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE



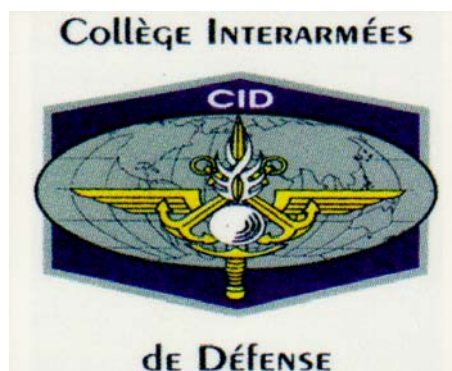
**POLITIQUE INTERIEURE
DE L'ETAT D'ISRAËL
- Facteurs d'influence internes -**

Mémoire de géopolitique
du capitaine de frégate Thierry DURTESTE

dans le cadre du séminaire
« Géopolitique du Proche et Moyen-Orient »

Directeur : Monsieur l'ambassadeur Marc BONNEFOUS

Avril 2002



Fiche documentaire

- 1. Titre du mémoire :** Politique intérieure de l'Etat d'Israël
Facteurs d'influence internes
- 2. Auteur :** Capitaine de frégate Thierry DURTESTE
Marine nationale, France
- 3. Date :** 8 avril 2002.
- 4. Groupe:** B6
- 5. Version du document:** Version initiale
- 6. Résumé:**

Le présent mémoire s'intéresse aux éléments de la société israélienne qui peuvent influencer, selon la définition du Petit Robert, sur l'organisation, l'exercice du pouvoir et la manière de gouverner, des équipes dirigeantes, présentes ou à venir, en Israël.

Le conflit israélo-palestinien n'est pas le seul motif d'inquiétude pour l'Etat hébreu : mais l'union sacrée des juifs contre l'ennemi arabe a jusqu'à présent occulté les difficultés auxquelles les gouvernements israéliens sont ou vont être confrontés.

Sont étudiées, dans un premier temps les différents groupes ethniques qui composent la société, en cherchant à mettre en évidence les intérêts déterminants ou opposés des différents protagonistes. Les déséquilibres induits, compte tenu des structures des institutions et de l'économie d'Israël, sont ensuite présentés avant que l'analyse ne soit complétée par une observation rapide de la démographie et de la situation sociale. L'ensemble met en évidence le potentiel interne de déstabilisation de l'Etat d'Israël.

Mots clés: Israël, Politique intérieure, Ashkénaze, Sépharade, Arabes, Palestiniens
Proche-Orient, Coalitions gouvernementales

à Hubert,

SOMMAIRE

Introduction

1. *Délimitation du sujet*
2. *Plan et but du mémoire*

Partie I : Les fractures permanentes de la société israélienne

1. *Une société cosmopolite*
 - 1.1 Une mosaïque historique
 - 1.2 L'unité du peuple de retour en Terre Promise
 - 1.3 Une tour de Babel potentielle
2. *Les identités ethniques*
 - 2.1 Les immigrants juifs, ashkénazes ou sépharades, et leur antagonisme
 - 2.2 Les autres communautés juives
 - 2.3 La population arabe
3. *Le laïc et le religieux*
 - 3.1 le poids croissant des courants religieux
 - 3.2 le front de refus des concessions religieuses.

Partie II : Les facteurs structurels et économiques

1. *La structure politique et les institutions*
 - 1.1 Les fondations de l'Etat
 - 1.2 Le rôle du chef de l'Etat
 - 1.3 les 3 pouvoirs
 - 1.4 Le fragile équilibre des coalitions gouvernementales
 - 1.5 Le besoin d'une modernisation de l'appareil politique
2. *Economie*
 - 2.1 Un contexte favorable
 - 2.2 L'existence de nombreuses faiblesses
 - 2.3 L'interdépendance avec l'Etat palestinien
 - 2.3 Un équilibre instable
3. *La situation sociale*
 - 3.1 Les inégalités
 - 3.2 Vers un pays du tiers-monde
 - 3.3 La démographie

Conclusion

LA POLITIQUE INTERIEURE DE L'ETAT D'ISRAËL

- Facteurs d'influence internes -

Introduction

1. Délimitation du sujet

Véritable greffe de l'occident industriel et urbain sur le Proche-Orient, l'Etat d'Israël est le fruit de l'immigration juive en Palestine. A travers une histoire dominée par des relations conflictuelles avec ses voisins arabes, l'Etat hébreu a développé une société moderne mais dont l'avenir, et en particulier le maintien, dépend du règlement du conflit intérieur qui l'oppose aux Palestiniens.

Cependant, la société israélienne nourrit également en son sein de nombreuses sources de déséquilibre, qu'elles soient le fait de problèmes humains ou qu'elles découlent de faiblesses structurelles, qui pourraient précipiter sa chute.

Le présent mémoire s'intéresse aux éléments de la société israélienne qui peuvent influencer, selon la définition du Petit Robert, sur l'organisation, l'exercice du pouvoir et la manière de gouverner, des équipes dirigeantes, présentes ou à venir, en Israël.

Dans ce mémoire, les termes Israël, Palestine, palestinien, territoires occupés, Terres Promise et Sainte seront entendus avec les acceptions suivantes¹ :

- Israël : Zone géographique attribuée à l'Etat juif par le plan de partage de l'ONU de 1947.
- Palestine : Zone géographique comprenant l'actuel Etat israélien et les territoires occupés.
- Etat Palestinien : Autorité politique/collectivité devant, à terme, assurer le contrôle et la gestion d'une zone comprise en Palestine et dont les limites avaient fait l'objet des accords d'Oslo en 1993.
- Palestinien : Arabes de Palestine.
Lorsque nécessaire, il sera précisé dans le texte s'il s'agit des arabes citoyens israéliens, des habitants des territoires occupés ou encore des réfugiés (ou descendants de réfugiés) des guerres israélo-arabes chassés de Palestine.
- Territoires occupés : Zone géographique attribuée à l'Etat palestinien augmentée de la zone internationale de Jérusalem également, toutes deux prévues en 1947 par le plan de partage de l'ONU : Cisjordanie, Jérusalem Est et la bande de Gaza.
L'adjectif « occupés » traduit le statut juridique actuel au regard du droit international.
- Terre Promise : Par définition, il s'agit de la Terre promise par Dieu à Abraham et aux hébreux autour du Jourdain. Par abus, sera utilisé pour désigner, avec une connotation religieuse juive, la Palestine.
- Terre Sainte : Par définition les lieux où vécu le Christ selon les évangiles. Par extension, sera utilisé pour désigner la Palestine, vu sous l'angle de la religion chrétienne.

¹ Cf. annexe 1

2. Plan et but du mémoire

Remarque liminaire :

Le volume et le temps de cette étude étant limités, il n'a pas été possible de produire une analyse géopolitique approfondie de l'ensemble des paramètres.

L'intention de l'auteur est toutefois de mettre l'accent sur quelques facteurs permanents de la géopolitique, c'est à dire, selon la définition d'Aymeric Chauprade², de la géographie, physique et humaine, dans ses conséquences sur la politique intérieure de l'Etat d'Israël.

Certains analystes politiques s'interrogent sur l'avenir de l'Etat hébreu compte tenu des difficultés à rétablir en Palestine la paix entre peuple juif et peuple palestinien (des territoires occupés). Mais cette guerre n'est pas le seul motif d'inquiétude pour l'Etat, l'union sacrée des juifs contre l'ennemi arabe aux frontières ayant, pendant de longues années, occulté les difficultés auxquelles les gouvernements israéliens sont ou vont être confrontés.

Pour apporter le maximum d'éléments, nous nous attacherons, dans un premier temps, à étudier les différents groupes ethniques qui composent la société, en cherchant à mettre en évidence les intérêts déterminants ou opposés des différents protagonistes.

Puis, dans un deuxième temps, nous étudierons les déséquilibres qu'induisent ces mêmes protagonistes compte tenu des structures des institutions et de l'économie d'Israël. Nous compléterons enfin cette analyse par une observation rapide de la démographie et de la situation sociale afin de mieux comprendre l'interdépendance des différents paramètres.

L'ensemble mettra en évidence le potentiel interne de déstabilisation de l'Etat d'Israël.

Sans être passé sous silence, il ne sera pas traité du conflit israélo-palestinien. Celui a été rattaché au domaine de la politique extérieure israélienne même s'il constitue, par ses conséquences affectant en particulier la sécurité, un élément déterminant de la politique intérieure.

La conclusion de ce mémoire démontrera qu'il ne peut être d'avenir durable pour Israël sans que ne soient pris en compte les besoins de reconnaissance des différentes communautés, de définition de la relation Etat et judaïsme, et de gestion des démographies.

² *Géopolitique* : Constantes et changements dans l'histoire ; Poitiers ; Ellipses ; 2001 ; p. 13

Partie I : Les fractures permanentes de la société israélienne

1. Une société cosmopolite

1.1 Une mosaïque historique

Depuis Isaac³, fils d'Abraham⁴ et ancêtre des 12 tribus du peuple juif⁵, la présence en Palestine du peuple Hébreu ne s'est jamais interrompue malgré les épreuves rencontrées au fil des siècles et les diaspora⁶ successives.

Si la communauté juive ne comptait plus que 24 000 membres environ en 1882⁷, soit encore 8 % de la population locale estimée de l'époque, les arrivées successives sur la terre de Jacob⁸ ont depuis largement inversé la tendance : 77,8%⁹ des habitants du nouvel Etat d'Israël¹⁰ se déclare de confession israélite aujourd'hui.

A la fin du XIXe siècle, constatant l'échec du processus d'intégration des juifs de la Diaspora dans leurs pays d'accueil, Théodore Herzl formule l'idée d'un Etat juif¹¹. Les *pogroms* que connaît alors la Russie et la crainte d'une dilution de l'identité juive conduisent, en 1897, à la fondation de l'organisation sioniste mondiale (congrès de Bâle). Le « retour à Sion », colline de Jérusalem, ne représente plus une simple aspiration culturelle et se traduit alors par les premières émigrations vers la Palestine.

Sous les effets de la montée de l'antisémitisme, ces premières *Alyas* (littéralement « montée », sous-entendu vers la colline de Sion) sont suivies de nouvelles vagues répondant principalement au soucis de trouver un pays refuge.

La proclamation de l'Etat d'Israël en 1948, attendue depuis des millénaires par les communautés juives du monde entier, accélère ensuite le mouvement et favorise la diversification des origines des colons juifs. La part relative des immigrants

³ Entre 2000 et 1700 ans av. J-C

⁴ Fondateur du peuple Hébreu dont le nom signifie « Père d'une multitude de nations »

⁵ Son demi-frère, Ismaël fils d'Abraham et de Sarah sa servante, est considéré selon la tradition comme l'ancêtre des 12 tribus arabes du désert.

⁶ Diaspora (origine grecque): décrit la dispersion des juifs dans un grand nombre de pays.

Après la 1^{ère} grande diaspora consécutive à la fuite de Babylone en 596 avant J-C, l'empereur Hadrien provoque la 2^{ème} grande diaspora vers l'occident et l'orient en 130/135 après J-C en interdisant aux juifs l'accès à Jérusalem.

⁷ Le *Yishouv* : essentiellement des juifs religieux regroupés dans les villes saintes du judaïsme (Jérusalem, Hébron, Bethléem, Nazareth...)

⁸ Fils d'Isaac

⁹ Bureau central de statistiques israélien « *Israël in figures 2001* »

¹⁰ « le guerrier de Dieu », surnom de Jacob (Genèse XXXII, 29)

occidentaux a diminué ainsi singulièrement avec l'implantation de nouvelles souches provenant, en particulier, d'Afrique comme d'Asie.

L'ensemble de ces arrivées massives a, peu à peu, constitué le peuplement actuel de l'Etat Hébreu¹² :

- 26% nés en Israël, de parents eux-mêmes nés en Israël (*Sabas*)
- 24% nés en Israël ;
- 20% originaires d'Europe, d'Amérique ou d'Océanie ;
- 7% d'Afrique ;
- 5% d'Asie.

Pendant près d'un demi-siècle, la lutte commune pour la survie a été le principal ferment de l'unité de ce peuple multiculturel. Mais aujourd'hui, avec la diminution de la menace aux frontières¹³ et les concessions qu'exige l'établissement d'une paix durable avec les Palestiniens, les divisions internes deviennent apparentes et prennent de plus en plus d'importance dans la société israélienne actuelle.

1.2 L'unité du peuple de retour en Terre Promise

Dès la proclamation de l'Etat d'Israël, David Ben Gourion¹⁴ lança un appel aux juifs de la terre entière afin qu'ils soutiennent :

- le développement du jeune Etat qui se réclamait de l'esprit des prophètes ;
- l'œuvre d'immigration ;
- le grand combat et la réalisation, sous la protection de Dieu tout puissant, du rêve séculaire de la rédemption d'Israël.

Cette référence à l'héritage spirituel du peuple hébreu, aussi bien enraciné soit-il, ne pouvait suffire à constituer l'unité d'un peuple.

Dans le désordre qu'avait laissé naître et se développer la Grande Bretagne, puissance mandataire de la Société des Nations en Palestine¹⁵, et face à l'hostilité des pays arabes, Israël devait réussir l'amalgame de populations d'origines géographiques différentes,

¹¹ Théodore Herzl : écrivain juif hongrois (1860-1904), fondateur du mouvement sioniste à travers la publication en 1895 de *Judenstaat* (« l'Etat juif ») puis de l'organisation sioniste mondiale.

¹² Source : Atlaseco 2001 – Editions MédiaObs

¹³ Après les guerres israélo-arabes, des paix séparées ont été signées avec l'Egypte (1979), la Jordanie (1994) et le Liban (1993). Il n'existe pas de traité avec la Syrie.

¹⁴ 8 heures avant l'expiration du mandat britannique en Palestine, le 14 mai 1948.

David Ben Gourion était alors président du comité exécutif désigné par le comité provisoire du gouvernement constitué en janvier 1948.

¹⁵ Désignation en date du 16 septembre 1922

sans langue commune ni de formation intellectuelle ou technique homogène. Le nouvel Etat devait ensuite être capable de continuer à accueillir les nouveaux immigrants¹⁶. Beaucoup, de fait, prévoyaient un échec tant les forces de dissociation et l'ampleur de la tâche paraissaient insurmontables (celle-ci, rapportée à l'échelle de la France, conduit en 20 ans à quadrupler la population et multiplier par 8 le nombre d'élèves dans les écoles¹⁷).

Trois grands facteurs facilitèrent cependant l'élaboration de cette unité et l'émergence d'un sentiment d'identité nationale :

- la solidité de la communauté initiale, *Yishouv*¹⁸, qui attendait la relève ;
- l'investissement du gouvernement et de l'agence juive pour recevoir, loger et former les immigrants avant de leur procurer un emploi¹⁹;
- le développement de la langue hébraïque, réputée morte, en tant que langue obligatoire.

Aujourd'hui encore, la déclaration d'intentions officielle du gouvernement met en avant les efforts nécessaires dans les domaines de l'éducation et de la prise de conscience de l'héritage commun et du sionisme. Il s'engage par ailleurs à poursuivre les efforts au profit des nouveaux immigrants²⁰.

Dans le contexte de guerre, les instruments privilégiés pour l'intégration, en complément du sionisme, furent l'armée et l'école.

Parce que la quasi-totalité des citoyens, hommes ou femmes, servent pendant une période sous les drapeaux, dans les forces d'active ou dans la réserve²¹, l'impact sur la société israélienne de *Tsahal*, « l'armée de Défense d'Israël »²², est considérable. Au-delà du rôle de creuset pour les composantes hétérogènes de la population et de réinsertion des jeunes délinquants, cette force militaire a longtemps été le premier vecteur d'ascension sociale. La plupart des dirigeants israéliens, des origines à nos jours²³, en sont issus ainsi que de nombreux chefs d'entreprise.

¹⁶ Notamment ceux victimes de la persécution nazie. Ben Gourion attendait 4 millions de juifs pour la période 1951/1961 ; Il en arriva 800 000

¹⁷ André Chouraqui - *L'Etat d'Israël ; Vendôme ; PUF (Que sais-je ?) ; 1990 ; p. 69*

¹⁸ cf. § 1.1

¹⁹ Se reporter dans le glossaire aux conditions accordées aux ayant droit pour le « retour »

²⁰ Cf. annexe 2

²¹ Active : 186 600 militaires (engagés et appelés) ; Réserve : 445 000 hommes

Le service militaire est de 3 ans pour les hommes, deux ans pour les femmes, suivis de périodes de réserve jusqu'à 40 ans ; Middle East Military Balance, Ed. Jaffee Center for Strategic Studies, Université de Tel Aviv

²² Héritière de la *Haganah* (force de Défense du *Yishouv* - fondée en 1920), est apparue en même temps que l'Etat d'Israël

²³ Begin, Barak, Sharon entre autres...

La réputation de *Tsahal* se dégrade cependant depuis plusieurs années. La discipline se relâche, les accidents se multiplient comme les demandes d'amélioration des statuts. Le récent refus de certains réservistes de servir dans les territoires occupés (lettre des 50)²⁴ met en évidence le malaise grandissant au sein et en dehors de l'institution. Le phénomène n'est pas nouveau puisque fut fondé en 1982, durant la guerre du Liban, le parti *Yesh Gvoul*, « il y a une limite »²⁵; il vient en revanche s'ajouter aux contestations de plus en plus forte des exemptions accordées pour convictions politiques ou religieuses²⁶.

L'enseignement, de son côté, montre ses limites devant le nombre toujours croissant d'élèves. Il reste malgré tout une priorité du gouvernement²⁷ mais souffre de la non-gratuité des études supérieures et de la longue interruption qu'impose le service national.

Malgré la résurrection de l'hébreu²⁸, le creuset sioniste ne parvient plus à remplir pleinement sa fonction d'amalgame. Issue du monde entier, à des périodes différentes, la population juive qui constitue le peuple de retour en Terre Promise²⁹ est hétérogène de fait. Depuis 10 ans, les différences ethniques, religieuses, culturelles et sociales ressurgissent pour tenter de préserver les identités de chaque groupe.

1.3 Une tour de Babel potentielle

La population d'Israël compte aujourd'hui près de 6 millions d'habitants³⁰ dont 19% d'arabes non israéliens³¹ :

- musulmans arabes : 14,5% (principalement sunnites) ;
- chrétiens arabes : 2,5 %
- druzes³² et autres : 2 %.

²⁴ « Nous continuerons à remplir toute mission qui sert la Défense d'Israël. L'occupation et l'oppression n'en font pas partie. » Capitaine Yuval Tamari rapporté par Pierre Prier, *Ces réservistes qui refusent d'humilier un peuple entier*, Le Figaro, mars 2002

²⁵ Aujourd'hui dissous

²⁶ Jeunes ultra-orthodoxes pour étudier ; jeunes filles religieuses et pratiquantes

²⁷ Cf. annexe 2

²⁸ Cas unique dans l'histoire culturelle mondiale : une langue morte est redevenue la langue vivante d'un peuple nouveau :

Grâce aux efforts de Eliezer ben Yehouda, elle est devenue en 3 générations, un instrument précis d'expression littéraire, scientifique et technique. André Chouraki *L'Etat d'Israël*, Vendôme ; PUF (Que sais-je ?) 1990

²⁹ Vieille croyance juive qui donne une finalité à la dispersion d'Israël parmi les nations : reconstituer l'unité du monde en recréant l'unité du peuple de retour en Terre Promise.

³⁰ 5 963 000 d'après AtlasObs 2001 ; MédiaObs ; Paris

(La proportion de non-juifs est supérieure puisque les immigrants ne sont pas tous de religion juive)

Chez les juifs, malgré le fort sentiment identitaire, existe également une répartition par communauté d'origine, principalement entre Ashkénazes et Sépharades³³, à laquelle se superposent des expressions de la foi différentes, plus ou moins fortes, plus ou moins tolérantes.

L'ensemble constitue une caisse d'amplification des rancœurs attachées aux inégalités sociales ou un cadre parfois trop rigide, pour les aspirations des nouveaux immigrants, différents des premiers pionniers.

Dans ces conditions, la volonté³⁴ de conserver en Israël les principes d'égalité de tous les citoyens sans distinction de race ni de religion, ne peut empêcher la manifestation de profonds clivages au sein de la société. Il suffirait que le sionisme et l'esprit de survie ne soit plus partagé par le plus grand nombre pour que le creuset ethnique, religieux, culturel et social de ce pays implose, transformant la Terre Promise en une seconde tour de Babel³⁵.

2. Les identités ethniques

2.1 Les immigrants juifs, ashkénazes ou sépharades, et leur antagonisme

2.1.1 *Les Ashkénazes*

Les expulsions successives d'Angleterre au XIIIe siècle, plus tard au XIVE de France ont amené les juifs d'Europe occidentale à émigrer dans des régions plus tolérantes. Après s'être établis dans le Saint Empire romain germanique vers le XVe siècle, ils se déplacent encore vers l'Est en direction de la Pologne et de la future Ukraine. Ils créent

³¹ cf. annexe 3

³² cf. § 2.3.3

³³ cf. annexe 3

³⁴ Extraits de l'introduction de la déclaration d'intention du gouvernement d'Ariel Sharon (2001) :

« *The government will strive to achieve the following national goals :*

- *to reinforce democracy, human rights, and the rule of law*
- *to promote equality among the various sectors and ethnic groups of israeli society*
- *the government will strive to ensure that Israel remains a Jewish, democratic, Zionist State that encourages aliyah and guarantees equal rights to all its citizens".*

³⁵ P.Lemarchand *Israël/Palestine Demain*, ; Editions complexe ; 1996 ;p 21
A.Chouraqi *L'Etat d'Israël* ; Vendôme ; PUF (Que sais-je) ; 1990

alors un nouveau « centre de gravité » du monde juif où l'emploi du Yiddish, reflet de leurs migrations³⁶, devient un fait distinctif.

Pionniers du sionisme lorsqu'ils commencent à émigrer en Palestine à la fin du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe, les Ashkénazes sont désignés comme « le premier Israël ».

Les Ashkénazes sont très attachés aux valeurs fondamentales de la famille comme à leur héritage culturel et spirituel. L'enseignement de la Bible³⁷ doit, pour eux, être favorisé par la cellule familiale ce qui les conduit à craindre les mariages mixtes. Tous ne sont cependant pas orthodoxes.

Aujourd'hui, sous le vocable *Ashkénaze* sont regroupés l'ensemble des juifs venus d'Europe occidentale et centrale.

2.1.2 *Les Sépharades*

Apparaissant dans la bible où il désigne la péninsule ibérique, le nom de *Sépharade* est associé, au Moyen Age, aux juifs d'Espagne et du Portugal. Avec le rayonnement de leur culture, le terme s'est progressivement généralisé pour désigner, au XXe siècle, les juifs originaires du Maghreb puis du Moyen-Orient et de l'Asie.

Avant la vague du sionisme, la majorité du *Yishouv*³⁸ était composée de juifs sépharades. Ils furent, en revanche, peu nombreux à émigrer avant la création de l'Etat d'Israël : seulement 60 000 environ alors que, dans le même temps, la population augmentait de près de 600 000³⁹.

Les Sépharades constituent le « deuxième Israël ». Initialement d'un plus bas niveau social moyen (artisans, paysans,...) que « le premier Israël », ils sont partisans d'un judaïsme plutôt traditionnel, conservant à travers les générations les valeurs ou coutumes de leurs pays d'origine. Dans leurs rangs se trouve une partie des orthodoxes.

³⁶ Yiddish : langue constituée de quatre composantes, l'hébreu et l'araméen, les langues romanes, les parlers germaniques et les langues slaves. Elle est le reflet des migrations des ashkénazes à travers les siècles.

³⁷ La Bible Hébraïque, dite Ancien Testament par les chrétiens, est composée de trois parties : la Torah, les Prophètes et les Hagiographes. La Torah comporte elle-même cinq livres : *La Genèse* (création du monde), *l'Exode* (sortie d'Egypte), *Le Levitique* (lois relatives aux prêtres), *Les Nombres* (dénombrements des Hébreux) et *le Deutéronome* (répétition de la Loi). Elle résulte d'un processus très complexe de formation, qui commence au milieu du Xème siècle av. J.C. sous le règne de Salomon, comme une première version écrite des traditions orales semi-légendaires relatives aux origines du « peuple hébreu » et de ses institutions.

³⁸ cf. § 1.1

³⁹ 24 000 en 1882 – 650 000 en 1948; A.Chourauqui ;*L'Etat d'Israël* ; Vendôme ; PUF (Que sais-je ?) ; pp. 65-66

Aujourd'hui, les Sépharades rassemblent dans une unité relativement artificielle tous ceux qui ne sont pas Ashkénazes.

2.1.3 Les rivalités

Malgré plus de 50 ans de cohabitation en Terre Promise, une éducation commune et quelques mariages mêlant les deux communautés, les relations entre Ashkénaze et Sépharades continuent d'être empreintes de mépris et de jalousie.

Le différent trouve une première explication historique dans la double légitimité qu'estiment avoir les Ashkénazes :

- La communauté Sépharade étant principalement concentrée hors d'Europe lors de la seconde guerre mondiale, elle fut relativement épargnée (à l'exception des juifs installés dans les Balkans) par rapport à la communauté Ashkénaze qui fut exterminée à 73,4% dans les pays occupés (à 96% en Allemagne)⁴⁰.
- La construction de l'Etat d'Israël est principalement l'œuvre des pionniers Ashkénazes du sionisme.

Pour cette communauté c'est donc bien sur leurs martyrs que repose l'Etat d'Israël⁴¹

Mais, le différent repose également sur le sentiment respectif de supériorité/infériorité des deux communautés. La plupart des émigrants de pays musulmans étaient initialement issus de pays pauvres où ils étaient parqués en bas de l'échelle sociale⁴². Aujourd'hui encore la majorité des Israéliens orientaux occupe des positions inférieures ce que confirme le revenu moyen des Sépharades inférieur de 13% à celui des Ashkénazes.

Depuis 1977, la contestation Sépharade s'amplifie et en 1984 est apparu le parti *Shass* (acronyme hébreu de « gardien sépharade de la *Torah* »), parti orthodoxe aspirant à changer radicalement le fonctionnement de l'Etat hébreu pour respecter la tradition religieuse. La reconnaissance de la spécificité identitaire des juifs sépharades est également devenue le fond de commerce de mouvements. Ces derniers défendent leurs

⁴⁰ A.Chouraqi ;*L'Etat d'Israël* ; Vendôme ; PUF (Que sais-je ?) ; p. 22

⁴¹ Autre signification donnée à la *Shoah* (holocauste) qui signifie initialement « victime offerte à une divinité pour obtenir une créance ».

⁴² A.Chouraqi ;*L'Etat d'Israël* ; Vendôme ; PUF (Que sais-je ?) ; p. 67

droits vis à vis des juifs ashkénazes qu'ils considèrent comme une élite dominante, favorisée et peu soucieuse de redistribuer les richesses.

Leur combat se résume dans leur slogan « *c'est aussi ma terre !* ».

2.2 Les autres communautés juives

Même si les juifs se définissent d'abord comme Israéliens, ils se reconnaissent aussi comme issus d'une famille originaire de tel ou tel pays de la diaspora.⁴³

2.2.1 Les Ethiopiens

A l'origine, l'existence de cette communauté n'était pas reconnue. Relativement peu nombreuse (entre 60 et 80 000 selon les sources)⁴⁴ elle ne bénéficie du « droit au retour⁴⁵ » que depuis sa reconnaissance par le rabbinat d'Israël en 1993.

Auparavant, en 1984 et 1991, les opérations planifiées d'immigration « Moïse » et « Salomon » avaient permis à l'Etat hébreu de contrôler la venue de 21 000 éthiopiens, *Falashas*, de niveau social moyen très inférieur à celui des précédents colons⁴⁶.

Bien qu'ils se veulent pleinement Israéliens, les *Falashas* conservent un fort sentiment identitaire qui s'exprime par le regroupement géographique⁴⁷ et le rejet de l'assimilation religieuse à travers la reconnaissance de la spécificité du judaïsme éthiopien. Leur attachement à la culture africaine les conduit à un isolement relatif qu'accentue leur niveau social, reflet du déficit d'éducation et de formation, en dépit des efforts des pouvoirs publics. Ils doivent en outre lutter contre le racisme.

Attentifs à la défense de leurs intérêts, ils militent également pour la reconnaissance du droit à l'immigration des *Falashmoras* fraction de leur ethnie⁴⁸ convertie au catholicisme⁴⁹.

Ils sont depuis 1996 représentés au parlement (Knesset).

Dans une certaine mesure, leur combat est analogue à celui des juifs sépharades.

⁴³ P.Lemarchand *Israël/Palestine demain* : atlas prospectif ;Complexe ; 1996.

⁴⁴ 63 000 pour AtlasObs 2001 ; MédiaObs - 65 000 pour Mondes rebelles 2001

⁴⁵ cf. Glossaire

⁴⁶ Opération « Moïse » : 6 700 immigrants en 1984/85 ; Opération « Salomon » : 14 000 immigrants en 1991

⁴⁷ Cf. annexe 3

⁴⁸ Selon la définition adoptée par A.Chauprade ; Géopolitique Constantes et changements dans l'histoire ; Poitiers ; Ellipses ; 2001 ; pp. 216-217

⁴⁹ Environ 20 000 âmes d'après Mondes rebelles 2001

2.2.2 *Le cas des Russes*

Au début du siècle, les premiers pionniers étaient majoritairement d'origine russe. La communauté actuelle représente maintenant plus de 17% de la population⁵⁰, 150 000 d'entre eux étant arrivés dans les années 70 et 700 000 depuis 1980.

Accueillis comme leurs prédécesseurs avec enthousiasme (ils étaient considérés comme des renforts sionistes) ils n'ont cependant pas accepté de se fondre dans le modèle israélien traditionnel. Il convient par conséquent de séparer les Russes au sein des juifs d'origine ashkénaze.

Leur groupe constitue en effet une entité particulière, centrée sur d'autres valeurs que la seule Terre Sainte. Ils n'éprouvent pas de fait de véritable attachement pour Israël et sont avant tout venus chercher de meilleures conditions matérielles.

Ils parlent le russe et non l'hébreu et développent leurs activités en marge de la nation « hôte » : propres médias en langue russe (presse écrite et audiovisuelle) et propres associations culturelles.

Ils ont, en quelque sorte, transplanté leur identité russe.

Ils ne sont pas tous des pratiquants assidus de la religion juive. De fait, ils n'interdisent pas les mariages mixtes et comptent même dans leurs rangs des dizaines de milliers de chrétiens orthodoxes ayant bénéficié de la loi sur le retour⁵¹.

Leur niveau moyen d'instruction a permis une intégration dans le monde du travail assez rapide. Cependant, leur taux de chômage reste au-dessus de la moyenne nationale et 20% de leur communauté vivrait en dessous du seuil de pauvreté⁵².

Ils défendent leurs intérêts spécifiques (essentiellement économiques) à travers deux partis « ethniques » représentés à la Knesseth et membres du gouvernement d'Ariel Sharon formé au printemps 2001⁵³.

⁵⁰ Estimation : 1,2 millions d'après Mondes rebelles 2001

⁵¹ Le droit au retour est valable pour toute personne dont l'un au moins des grands-parents est juif. Cf. Glossaire. Conséquence : M. Warschewski estime que la composante non juive de la population d'Israël s'élève à 40%. Israël, Palestine ; Le défi binational ; Ed. Textuel : 2001

⁵² chiffre 98 cité dans Mondes rebelles 2001

⁵³ Le *Yisrael Ba' aliyah* et le *Yisrael Beitenu* qui regroupent 8 députés à la Knesseth – cf. annexe 4

Bien représentés sur l'ensemble du territoire, ils sont souvent la source de tensions avec les autres communautés en raison de leur caractère ultra nationaliste et le racisme qu'ils ont envers les juifs orientaux et les Arabes.

2.3 La population arabe

La population arabe en Israël se répartit entre une majorité musulmane (76%, principalement sunnite) et deux minorités importantes, les chrétiens (15%) et les druzes (9%)⁵⁴. Elle est communément désignée par l'expression « troisième Israël ».

2.3.1 Les Arabes musulmans

Présents depuis des millénaires, les Palestiniens ont pour la plupart fui la région pendant les affrontements opposant le tout juste proclamé Etat d'Israël et la ligue arabe⁵⁵.

Si 150 000 d'entre eux⁵⁶ décidèrent de rester sur le territoire israélien, 957 000 réfugiés, selon les estimations de l'UNRWA⁵⁷, s'installèrent durant cette période des camps aux frontières de l'Etat hébreu, entre Gaza, la Cisjordanie, la Jordanie et le Liban⁵⁸.

Citoyens de l'Etat hébreu, ils ont le droit de vote et bénéficient d'un enseignement complémentaire, spécifique à leur culture, leur langue ou leur histoire, à la charge de l'Etat. Mais cette prise en compte de leur spécificité ne correspond pas pour autant à une assimilation pleine et entière au sein de la société :

Malgré les principes d'égalité, leur représentation dans les administrations, la politique et les professions libérales est sans rapport avec leur poids démographique ; leur taux de chômage est très élevé (15% pour 9,3% au niveau national)⁵⁹ ; les subventions accordées aux municipalités arabes sont plus modestes ; ils ne représentent que 3,5%

⁵⁴ Mondes rebelles 2001

⁵⁵ L'armée de libération arabe lança son attaque générale le matin de la proclamation de l'indépendance. Le règlement du conflit n'intervint, avec l'intervention des Nations Unies, qu'entre mars et juillet 1949 (signatures de convention d'armistice séparées). Une seconde exode eu lieu pendant la guerre des 6 jours (5-11 juin 1967)

⁵⁶ 156 000 pour Mondes rebelles 2001

140 000 pour A.Chouraqui, *L'Etat d'Israël* ; Vendôme ; PUF (Que sais-je ?) 1990

⁵⁷ UNRWA : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near-East
520 000 selon les israéliens

⁵⁸ La question des réfugiés palestiniens n'a toujours pas trouvé de règlement à ce jour : l'ONU leur reconnaît le droit au retour et à compensation (résolution 194 du 11 décembre 1948) mais Israël n'est prêt à en accepter qu'une partie (négociations de Taba – janvier 2001)

⁵⁹ Monde rebelles 2001

des propriétaires fonciers⁶⁰ ; enfin, signe révélateur de la méfiance qu'ils suscitent, ils ne sont pas astreints aux obligations du service militaire.

Géographiquement concentrés (particulièrement en Galilée au Nord et dans le Neguev au sud) ils vivent dans leurs propres villes ou villages. Même lorsqu'ils cohabitent avec des juifs, comme à Nazareth⁶¹ ils ne vivent, en fait, que dans des quartiers juxtaposés. Entravés par une politique restrictive des permis de construire leur extension en zone urbaine est limitée.

En dépit de cette marginalisation, les Arabes musulmans sont peu représentés sur la scène politique nationale. Ils revendiquent leur identité palestinienne, « palestiniens de 48 », et espèrent que la paix leur procurera une position plus équitable au sein de la société. Mais, reconnaissant et acceptant, pour la majorité, l'existence d'un Etat israélien, et bien qu'ils partagent l'espoir de voir naître un Etat palestinien indépendant, ils ne conçoivent leur avenir qu'au sein de l'Etat hébreu où ils bénéficient déjà d'un niveau de vie supérieur à l'ensemble de leurs homologues du Proche-Orient⁶². Leurs votes se répartissent donc entre de nombreux partis empêchant une représentation parlementaire spécifique forte.

Ils s'expriment principalement par la voie de leurs mouvements religieux.

2.3.2 *Les Arabes chrétiens*

La population chrétienne en Israël, « forte » de 132 750 membres⁶³, est la plus hétérogène par le nombre de ses communautés et l'absence de cohésion.

Au sein de ce groupe se comptent en effet plus de 45 confessions ou obédiences différentes, parmi lesquelles les plus importantes sont⁶⁴ :

- l'Eglise catholique grecque associée à Rome (environ 45 000 croyants) ;
- l'Eglise orthodoxe grecque (environ 35 000) ;
- l'Eglise catholique romaine (environ 12 000 fidèles).

Les rivalités qui existent entre les différentes Eglises sont spectaculaires et les revendications parfois contradictoires. A Jérusalem, les confrontations, exacerbées par le caractère sacré de la ville, ont été par le passé aussi nombreuses que violentes. Pour

⁶⁰ En réaction, les arabes musulmans d'Israël ont mis en place un comité de défense des terres arabes. Cf. II § 2.1b

⁶¹ La ville haute est juive et la ville basse est arabe. Les russes très présents sont intégrés dans la ville haute.

⁶² « *Contre l'antisionisme, pour la paix* » M.Taubmann, F.Taubmann, P-A.Taguieff, P.Perrineau, G. Grunberg, I.Yannakakis - Le Figaro 23/24 mars 2002.

⁶³ Bureau central de statistiques israélien (BCS) *Israël in Figures 2001* ; chiffres 2000

éviter que de tels débordements ne se reproduisent, les autorités ont confié depuis longtemps la garde du Saint Sépulcre, sanctuaire du Christ et premier lieu Saint de la Chrétienté, aux musulmans⁶⁵.

En outre, la position de cette population dans la société israélienne n'est guère confortable. Rejetés par les sionistes parce que soulignant leur identité arabe ils se heurtent de façon croissante à leurs frères musulmans qui leur reprochent un mode de vie trop occidentalisé et contraire aux « règles » du Coran.

Dans de telles conditions, le christianisme arabe régresse chaque année, cédant la place aux deux autres religions monothéistes. A terme, les études sociologiques estiment que cette population, initialement estimée à 25 000 en 1948⁶⁶, sera réduite à sa plus simple expression, c'est à dire aux quelques 5 000 religieux chargés de l'entretien des lieux de culte de Jérusalem⁶⁷.

2.3.3 Les druzes

Arabes adeptes d'une doctrine hérétique de l'Islam⁶⁸, les druzes sont reconnus comme un groupe religieux autonome depuis 1957.

Au nombre de 102 000⁶⁹, ils sont plutôt concentrés dans le nord d'Israël et sont dotés de leurs propres institutions, religieuses mais également civiles.

Soumis à la conscription (au sein de l'unité militaire des minorités qu'ils ont créée en 1955) à la différence des arabes musulmans, ils ne sont pas véritablement intégrés et vivent repliés sur eux-mêmes.

⁶⁴ Mondes rebelles 2001

⁶⁵ Après avoir tenté plusieurs fois depuis 1740, sous la pression de la Russie et de la France, de trouver un juste équilibre (*Firman*)

⁶⁶ Quid 2001

⁶⁷ Les conclusions du professeur Bernard Sabelle, sociologue à l'université de Bethléem, sont plus alarmistes puisqu'il estime qu'il ne devrait plus y avoir de chrétiens à Jérusalem en 2020.

⁶⁸ La doctrine druze propose une synthèse de l'Islam chi'ite et de la philosophie platonicienne. Elle place le calife fatimide Al Hakim (996-1021) au rang de divinité supérieure à Mahomet. Religion du secret à caractère initiatique, elle croit à la réincarnation, et incite la communauté au repli sur elle-même et à la pratique de l'endogamie.

⁶⁹ 1,6% de la population en 2000 – Source Bureau central de statistiques israélien ; *Israël in figures 2001*

3. Le laïc et le religieux

Fondé sur l'immense héritage spirituel de la tradition hébraïque, l'Etat d'Israël se réfère à chaque occasion à son passé biblique. Le phénomène communautaire ne peut alors se résumer aux seules divisions ethniques et il convient de prendre en compte la séparation, de plus en plus marquée, qui existe entre laïcs et religieux.

En effet, minoritaires lors des élections, ces derniers jouent pourtant un rôle non négligeable dans la composition des équilibres gouvernementaux où les différents clivages de la société se retrouvent⁷⁰.

3.1 le poids croissant des courants religieux

3.1.1 *la religion juïque*

Depuis l'origine de l'Etat d'Israël, la relation entre la nation, la terre et la religion n'a jamais été complètement éclaircie. Les difficultés rencontrées, principalement à l'extérieur des frontières, lors de la construction de l'Etat hébreu avaient permis de masquer les tensions existantes entre les divers courants de pensée, en particulier entre partisans de la laïcité et orthodoxes.

Or aujourd'hui, au moment où le sionisme n'est plus un facteur d'intégration aussi puissant que par le passé, les réflexes identitaires fondés sur la pratique de la religion permettent à chaque ethnie de se différencier des autres.

Dans la religion juive, le rabbin est la seule autorité religieuse reconnue. Instruits séparément et autorisés à enseigner par un rabbin plus ancien, ils ne sont pas guidés dans leur action par une autorité centrale et prodiguent à leur communauté un enseignement personnel. Dans ces conditions, il n'y a pas, à proprement parler, d'action d'ensemble cohérente de la part des religieux israéliens.

Trois grandes familles se distinguent néanmoins : les orthodoxes (et parmi eux les ultra orthodoxes⁷¹), opposés à la modernité, les nationaux religieux, qui respectent une grande partie des lois religieuses et les traditionalistes plus libéraux que ces derniers.

⁷⁰ Cf. II § 1.3.1 ; § 1.3.2 ; § 1.4

⁷¹ ou *Haredi*, craignants Dieu

L'influence croissante des orthodoxes, qui ont longtemps refusé de participer à l'élaboration de la nation juive, repose sur deux points :

- le besoin avéré de disposer de subsides suffisants pour assurer leur enseignement à une communauté⁷² qui ne cesse de grandir
- le désir d'élargir encore leur audience et d'infléchir le fonctionnement de la société dans le sens de leurs convictions.

Pour ces deux raisons, il leur a été nécessaire de s'impliquer politiquement (à partir de la fin des années 80), le gouvernement détenant à la fois les clefs de fonctionnement de la société et les cordons de la bourse d'où sont tirées les subventions.

La participation au gouvernement d'Ariel Sharon formé en 2001 de membres du parti *Shass* en est une parfaite illustration.

La montée en puissance des religieux au sein de l'institution militaire est également révélatrice de l'évolution en cours : alors qu'ils ne représentent qu'environ 15% des suffrages, ils constitueraient cependant déjà 20% des unités d'élite⁷³.

La recherche d'influence n'est cependant pas une exclusivité des groupes religieux extrémistes ou ultra conservateur ni même du judaïsme.

3.1.2 *la religion musulmane*

Tout comme le judaïsme, l'Islam ne connaît ni clergé ni séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il existe en revanche « des docteurs de la foi », *mufti*, *ouléma* ou *mollah*, chargés d'établir la « jurisprudence » découlant de l'interprétation du Coran. Ces derniers appartiennent à l'une des quatre écoles juridico-théologique de la religion musulmane⁷⁴.

Pour beaucoup de palestiniens, la religion est devenue un refuge pour leur identité. Chez les Arabes de confession musulmane, c'est le « mouvement islamique » (MI) qui en est le principal bénéficiaire⁷⁵.

Sous l'autorité de son fondateur, le Cheik Abdallah Nimr Darwish, ce mouvement religieux lutte contre la contamination culturelle et morale par les occidentaux et non

⁷² Evalués à 7% de la population israélienne en 2000, ils devraient atteindre les 11% en 2020 et les 17 en 2050 ; source INED 2001

⁷³ Mondes rebelles p 1222

⁷⁴ Dictionnaire Quillet

⁷⁵ Le parti du *Hadash*, « front démocratique pour la paix et l'égalité », reste cependant le premier parti arabe.

pas contre l'existence de l'Etat d'Israël dont il reconnaît et accepte l'existence. Il s'agit bien là d'un combat religieux.

3.1.3 *la religion chrétienne*

L'Eglise catholique est la seule à disposer d'un chef suprême et à entretenir des relations diplomatiques de par le monde. Elle est de fait le seul protagoniste religieux transnational mais c'est également celle dont l'influence est la plus mesurée.

Depuis 1965, l'Eglise s'est rapprochée d'Israël⁷⁶ et de l'Islam dans le triple but :

- d'arriver, par consensus à résoudre les problèmes du monde moderne ;
- d'obtenir une garantie concernant les Lieux Saints⁷⁷ et le travail pastoral en terre Sainte (le statut de Jérusalem revêtant un intérêt particulier) ;
- de protéger la communauté chrétienne en Palestine.

En 1993, un accord signé avec l'Etat hébreu garanti aux chrétiens l'accès aux Lieux Saints et la liberté de culte. En contrepartie le Vatican s'engage à rester neutre dans les questions territoriales. En attendant le règlement du statut de Jérusalem, la ville trois fois Sainte⁷⁸...

Le climat entre chrétiens et musulmans s'est en revanche dégradé. Ainsi, en 1999 l'annonce de la construction d'une mosquée près de la Basilique de l'annonciation à Nazareth a provoqué et provoque encore régulièrement des heurts entre eux.

⁷⁶ Avant le concile de Vatican II (1962-1965), l'exil séculaire des Juifs était considéré comme l'expression d'un châtement de Dieu. Le sionisme semblait alors constituer une menace.

⁷⁷ à Jérusalem : Cénacle, basilique du Saint Sépulcre, sites de la Passion de Jésus, lieu de la crucifixion
à Bethléem : église de la nativité
à Nazareth : fontaine de la vierge, atelier de Joseph
Mont des Béatitudes, lac de Tibériade

⁷⁸ Al-Quods (Jérusalem) fut considérée comme sacrée par les musulmans entre, 683 et 695 après J-C. Pour détourner les pèlerins des villes Saintes d'Arabie dont il avait perdu le contrôle, le calife Omeyyade Abd al-Malik décida de faire construire le dôme du rocher (rappelle les sacrifice d'Abraham) sur l'emplacement historique de l'ancien temple de Salomon et d'Hérode, là où le prophète Mahomet est censé s'être élevé au ciel. Plus tard, les autorités musulmanes ont décidé de faire construire la mosquée al-Aqsa (sur l'esplanade des mosquées).

Pour les juifs, Yeroushalaym (jérusalem) est le lieu où Dieu a arrêté le bras d'Abraham auquel il avait ordonné de sacrifier son fils unique. Le temple fut construit sous l'autorité de Salomon et David pour abriter l'Arche d'Alliance.

Pour les chrétiens, le Christ souffrit sa passion à Jérusalem. On y trouve en particulier : le saint sépulcre, et le tombeau de la vierge.

Le plan de partage de l'ONU, en 1947, prévoyait que Jérusalem bénéficie d'un statut international. Séparée en deux en 1949 (première guerre israélo-arabe) et réunifiée par les israéliens en 1967 (guerre des 6 jours), la ville a été proclamée capitale unifiée et éternelle de l'Etat d'Israël. La communauté internationale n'a pas entériné cet état de fait.

3.2 le front de refus des concessions religieuses.

La société israélienne a longtemps reposé sur la coexistence, au sein de l'Etat, des modérés, laïcs et des religieux. Le fragile équilibre est aujourd'hui remis en cause par la montée en puissance de nombreux groupes, en particulier orthodoxes.

Dans le même temps, une fraction de plus en plus importante de la population, alliant juifs et non-juifs, s'élève contre les concessions déjà faites à la religion :

- respect du *Shabbat* et des fêtes religieuses ;
- application des prescriptions alimentaires de la *cachrout* dans les institutions publiques ;
- gestion religieuse de l'état civil⁷⁹ ;
- exemption de service national pour les jeunes orthodoxes.

Les Israéliens se divisent donc autour de la conception même de l'Etat hébreu :

d'un côté les religieux réclamant un Etat fonctionnant selon les lois religieuses (juives ou islamiques), d'un autre côté les laïcs qui, se fondant sur le principe de liberté, estiment que la religion doit relever de la sphère privée.

L'opposition des deux visions conduit parfois à des affrontements violents comme ce fut le cas, à Jérusalem, lorsque les partis religieux ont réclamé la fermeture de la rue *Bar-Ilan* pendant le *sabbat*, alors que près de 60 000 véhicules transitent quotidiennement par cette voie, ou encore pour que la mixité dans les transports en commun soit abandonnée.

La fracture se creuse chaque jour davantage mais aucun homme ou parti politique n'est encore prêt à jouer son avenir sur ce sujet.

⁷⁹ Cf. II § 1.3.3

Partie II : Les facteurs structurels et économiques

Dans la première partie de ce mémoire, nous avons souligné combien était grande, en Israël, la diversité de courants d'opinions en fonction des appartenances ethniques ou religieuses. Etudier l'identité même de l'Etat permettra de mettre en relief les points particuliers où l'application de ces forces de dissension internes pourront avoir un effet maximal.

1. La structure politique et les institutions

1.1 Les fondations de l'Etat

Dès l'origine, l'Etat d'Israël s'est voulu moderne et démocratique, fondé sur l'égalité de tous les citoyens sans distinction de sexe, de race ou de religion, respectueux de l'esprit et des principes qui inspirent la charte des Nations Unies et la déclaration universelle des droits de l'homme. Sur l'héritage de la puissance mandataire, fait de lois, de traditions et de pratiques, le gouvernement provisoire s'est efforcé de concilier, pour la jeune nation et le peuple juif pour lequel elle était créée⁸⁰, les lois religieuses et le droit moderne⁸¹.

La première mesure qui sera adoptée concernera l'abolition, dès le 15 mai 1949, de toutes les restrictions à la libre immigration des juifs dans le pays⁸². Elle sera complétée par l'expression de la loi du retour puis par celle de la loi sur la nationalité adoptée le 1^{er} avril 1952. Aujourd'hui encore, ces deux lois pèsent sur le comportement de l'Etat hébreu puisqu'il s'engage à travers elles à :

- accueillir tout « juif »⁸³ qui en exprime le désir ;
- lui attribuer la nationalité israélienne dès le premier jour de son arrivée⁸⁴ ;

⁸⁰ Le mandat confié par la SDN à la Grande-Bretagne visait officiellement à préparer le « foyer national juif ». La décision de partage adoptée le 29 novembre 1947 par les Nations Unies confirma la volonté de créer un Etat juif.

⁸¹ Exemple d'aménagement : la répudiation de la femme par l'homme, héritage de la tradition hébraïque, n'est aujourd'hui possible qu'avec l'accord de la femme et après une décision de justice.

⁸² A la suite des manifestations que provoquèrent, en Palestine, les premières vagues d'immigration, et dans l'espoir de se concilier la sympathie des nations arabes, la Grande Bretagne impose des quotas à l'immigration juive (« livre blanc » de mai 39) puis l'étrangla à partir de mars 1940.

⁸³ La loi sur le retour concerne les juifs du monde entier ainsi que ceux, quelle que soit leur religion, qui peuvent justifier d'au moins un grand parent de confession israélite. cf. Glossaire

⁸⁴ La nationalité israélienne s'acquiert, selon les normes du droit moderne, par naissance, par résidence en Israël ou par naturalisation. Le droit à la naturalisation pour les juifs du monde entier, à l'origine inconditionnel, est

- l'aider matériellement⁸⁵ pour son installation.

L'Etat juif a été organisé sous la forme d'une démocratie parlementaire avec trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. Ses institutions reposent sur une présidence, un parlement (*knesseth*), un gouvernement ou cabinet ministériel, la magistrature et un organe de contrôle.

Il n'y a pas de constitution et les règles de fonctionnement de l'Etat sont promulguées sous forme de lois fondamentales⁸⁶ approuvées par le parlement. Certaines d'entre elles contiennent des « clauses irrévocables » qui requièrent une majorité particulière pour être amendées.

1.2 Le rôle du chef de l'Etat

Le président est le symbole de l'unité de la nation.

Il porte, en hébreu, le titre de *Nassi*, titre que portait le chef du *Sanhedrin*, l'organe législatif et judiciaire suprême du peuple juif en terre d'Israël, dans l'antiquité. Par « héritage » et conformément aux lois, il doit donc se situer au-dessus et au-delà des partis politiques.

Ses fonctions principales se limitent essentiellement à des activités officielles d'ordre protocolaire. En particulier, il prononce le discours d'ouverture de la séance inaugurale de la *Knesseth*⁸⁷, nomme les juges⁸⁸, les chefs de mission diplomatique et reçoit les lettres de créances des ambassadeurs.

Le président est élu par l'assemblée pour un mandat, unique, de cinq ans. Il est choisi, parmi ceux ayant l'envergure de la fonction, pour sa contribution passée à la nation. En juillet 2000, Moshé Katsav, homme politique, a devancé Shimon Pérès de 3 voix, le scrutin ayant compté trois abstentions.

Malgré le contexte actuel, il se fait peu entendre, sur la scène internationale comme à l'intérieur même de son pays. Il pourrait pourtant, compte tenu de son mode de désignation, s'exprimer en tant que « sage ».

aujourd'hui refusé aux individus suspectés de collaboration avec les nazis ou présentant une menace pour la santé ou la sécurité publique. Ce droit n'a jamais été considéré comme une discrimination mais comme un privilège résultant de la finalité même de l'Etat juif.

⁸⁵ Cf. Glossaire

⁸⁶ la *Knesseth* (1958) ; les terres d'Israël (1960) ; le président (1964) ; l'économie publique (1975) ; les forces de Défense d'Israël (1976) ; Jérusalem (1980) ; la justice (1984) ; le contrôleur de l'Etat (1988) ; la liberté et la dignité humaine (1992) ; la liberté de l'emploi (1992) ; le gouvernement (1992).

⁸⁷ Cf. II § 1.3.1a

⁸⁸ Cf. II § 1.3.3

1.3 les 3 pouvoirs

1.3.1 le législatif

a/ La Knesseth :

La *Knesseth* est l'assemblée législative de l'Etat d'Israël. Elle porte le nom de la grande assemblée juive du Ve avant J-C. : *Knesseth hagedolah*. Le nombre de 120 membres a également été conservé.

L'élection des députés se fait pour quatre ans, au suffrage universel et à la proportionnelle intégrale. Par le biais des coalitions constituées ensuite pour gouverner, ce mode de scrutin confère à certains petits partis un pouvoir sans commune mesure avec leurs résultats électoraux⁸⁹.

La combinaison des différentes convictions en matière de sécurité, de social, de religion, d'économie ou encore de plan de partage entraîne l'apparition de nombreux partis. En fonction de la menace identifiée par la société, et des réponses privilégiées, les plus petits évoluent, se créent, disparaissent ou encore fusionnent. Lors des élections législatives, ils sont assurés d'être représentés s'ils obtiennent un minimum de 1,5% des suffrages.

Le parlement est donc en théorie un large éventail de perspectives et de convictions.

En pratique, le mode de scrutin, qui permet de porter son choix sur un parti et non sur un individu, ne favorise ni le renouvellement des élus ni celui des idées.

Le parlement siège en session plénière ou en commissions⁹⁰. Il a l'initiative des lois (y compris lorsque celles-ci sont proposées par le gouvernement⁹¹) et approuve la liste des ministres ainsi que la déclaration d'intention du futur gouvernement.

Les débats ont lieu en hébreu ou en arabe (avec traduction simultanée), toutes deux langues officielles.

⁸⁹ Cf. II § 1.4

⁹⁰ Au nombre de 15 : lutte contre la drogue ; juridique sur la constitution et les lois ; économique, éducation et culture, finances, affaires étrangères et Défense, chambre, immigration, intégration et diaspora ; intérieur et environnement ; travail ; affaires sociales et de la santé ; contrôle de l'Etat ; promotion du statut de la femme ; recherche et développement scientifique et technique ; statut de l'enfant ; travailleurs étrangers.

⁹¹ Lorsqu'un ministère dépose un projet de loi, un mémorandum est préalablement soumis au ministère de la justice pour avis juridique, au ministère des finances pour un examen des répercussions économiques et budgétaires. Si le mémorandum est approuvé, il peut alors être présenté au députés. Dans le cas d'une initiative émanant d'un député, l'approbation gouvernementale n'est pas recherchée.

La *Knesseth* peut s'auto-dissoudre ou l'être par le Premier ministre, chef du gouvernement.

b/ Le bureau du contrôleur de l'Etat :

Le parlement dispose, depuis 1949, d'un organe de contrôle par l'intermédiaire du contrôleur de l'Etat.

Elu par le parlement pour 7 ans, il est responsable devant la *Knesseth* uniquement. Il procède à des vérifications sur la légalité, la régularité, le bon usage, l'efficacité, l'intégrité économique et morale de l'administration et des entreprises publiques.

Depuis 1971, il assume également les fonctions de médiateur de la république, *Ombudsman*, entre l'Etat et les citoyens.

1.3.2 *l'exécutif*

Le cabinet ministériel, ou gouvernement, constitue le pouvoir exécutif de l'Etat hébreu. Il est chargé d'administrer les affaires intérieures et extérieures notamment les questions de sécurité. Il est autorisé à agir dans tout domaine qui n'est pas explicitement attribué par la loi à un autre pouvoir.

Adopté en 1992 et appliqué à partir de 1996, « *le choix du suffrage universel direct pour mode d'élection du Premier ministre devait favoriser un effet de bipolarisation de la vie politique et rompre avec l'éparpillement des voix* »⁹². Le maintien du mode de la proportionnelle intégrale pour l'élection du parlement a rendu inefficace cette disposition. Les députés ont donc décidé de revenir à l'ancien système : l'élection en leur sein, pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois.

Une fois désigné, le Premier ministre a 28 jours pour soumettre son projet de gouvernement à l'assemblée ainsi que les grandes lignes de sa politique.

Les ministres sont donc responsables de leur action devant le Premier ministre et redevables de leurs actes devant la *Knesseth* dont ils sont, pour la plupart, issus.

⁹² B.Delanoë et M.Lombard - Mission d'information de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées : rapport 159 – 1996/1997

1.3.3 le judiciaire

L'indépendance de la justice est stipulée par une loi fondamentale.

Le mode de désignation des juges, nommés à vie (avec une retraite à 70 ans), permet de répondre à ce souci légitime. En revanche, leur juridiction est limitée et, pour ce qui ne relève pas de leurs compétences, l'influence des religions est présente.

Toutes les questions touchant au statut personnel - mariage, divorce, pension, tutelle, adoption – relèvent, en effet, des institutions judiciaires des diverses communautés religieuses⁹³ :

- tribunaux rabbiniques ;
- tribunaux musulmans religieux appliquant la *Charia* ;
- tribunaux religieux pour les druzes ;
- institutions juridiques des communautés chrétiennes reconnues en Israël.

Pour normaliser les règles du droit rabbinique ou de la loi coranique, parfois périmées ou contraires au droit moderne, l'Etat intervient en précisant les compétences des tribunaux religieux et en limitant leurs pouvoirs. « *Ainsi s'est ébauché un régime juridique pluraliste, respectueux des particularités des groupements religieux juifs, musulmans et chrétiens mais dominé par une législation unificatrice et normalisatrice* »⁹⁴.

L'Etat hébreu est également doté d'une cour suprême, siégeant à Jérusalem.

Celle-ci est à la fois l'instance d'appel supérieur, en matière de droit public ou administratif, et l'organe chargé de contrôler la conformité de la législation avec les lois fondamentales. Elle peut en outre attirer l'attention sur l'opportunité de changements législatifs.

Malgré ses engagements à respecter la charte des nations unies et les droits de l'homme, Israël a récusé en 1985 le droit d'intervention de la cour internationale de justice (ICJ). Cette position renforce le sentiment que l'Etat hébreu « *depuis ses origines, bafoue toutes les conventions internationales (relatives aux droits de l'homme, de l'enfant, des prisonniers,...)* »⁹⁵.

⁹³ Héritage d'un Ordre de 1922 de la Grande-Bretagne, puissance mandataire en Palestine, et codifié dans la loi du 28 juillet 1953

⁹⁴ A.Chouraqui ; L'Etat d'Israël ; Vendôme ; PUF (Que sais-je ?) ; 1990 ; p. 62

⁹⁵ Monique Chemillier-Gendreau, juriste, Monde diplomatique – janvier 2002

1.4 Le fragile équilibre des coalitions gouvernementales

a/ Les partis politiques :

Il existe, en Israël, deux partis principaux : le *Likoud*, libéral national, et le parti travailliste, essentiellement social-démocrate. L'un comme l'autre s'appuient sur un passé historique et des racines antérieures à la création de l'Etat⁹⁶. Pour se maintenir, ils sont devenus de plus en plus populistes devant l'apparition de nombreux partis sur leur droite et sur leur gauche.

Pourtant, lors des dernières élections en 1999, ils n'ont pas réussi, à eux deux, à obtenir la moitié des suffrages.

Les partis peuvent être regroupés en quatre grandes familles⁹⁷ :

- religieux (national religieux et ultra orthodoxes) ;
- gauche libérale ;
- droite nationaliste ;
- arabes.

Il y a toujours entre 10 et 15 partis élus à la *Knesseth*. La liste de ceux y ayant actuellement un siège figure dans l'annexe 4.

Aucun parti n'a jamais depuis 1948 obtenu la majorité des sièges pour constituer, à lui seul, l'organe exécutif. La constitution des différents gouvernements a donc toujours reposé sur l'existence d'une coalition.

b/ Les coalitions politiques :

Les coalitions gouvernementales reposent principalement sur les petits partis. Ces derniers en effet obtiennent, en contrepartie de leur soutien politique, des portefeuilles ministériels mais surtout les subventions qui leur permettent d'alimenter leurs institutions (laïques ou religieuses)⁹⁸.

La politique leur confère, de fait, un pouvoir supérieur à leur représentativité réelle.

⁹⁶ Le Parti travailliste a été fondé en 1968 par la fusion de 3 groupes travaillistes, eux-mêmes issus d'un parti antérieur à l'indépendance : *Mapai* (création en 1930 par Ben Gourion et Golda Meir) ; *Ahdouth Ha'avodah* (scission du Mapai en 1954) ; *Rafi* (scission du Mapai en 1965).

Le *Likoud* (rassemblement) a été fondé en 1973 à l'initiative d'Ariel Sharon. Il comprend, entre autres le *Hérouth* (liberté) issu en 1948 de l'*Irgoun*, groupe militaire terroriste (3 à 5 000 hommes) s'opposant aux britanniques.

⁹⁷ Cf. annexe 4

⁹⁸ Le gouvernement a toujours comporté un ministère responsable des affaires religieuses doté d'un large budget. Partagé autrefois entre deux partis (le Parti National Religieux de tendance sioniste et le parti Travailliste), il voit arriver un autre prétendant au portefeuille avec le Shass. L'enjeu est considérable car le ministère gère les institutions juives et non juives, contrôle le fonctionnement des conseils religieux locaux (qui ont la charge des synagogues et de l'observance du *shabbat*).

Cette situation peut, en outre, conduire à des retournements de situation spectaculaires ou à des alliances *a priori* contre nature.

Ainsi, en 1977 le vote sépharade⁹⁹ s'est porté majoritairement vers le *Likoud* entraînant la défaite des travaillistes, au pouvoir depuis l'existence de l'Etat hébreu. Ce revirement politique a été expliqué par des avantages financiers importants et la promesse de lois religieuses. De même en 1996, les Arabes musulmans ont voté pour le parti *Shass* pressenti à l'époque pour diriger le ministère de l'intérieur et des affaires religieuses.

L'influence de l'ensemble des mouvements religieux se retrouve dans la composition des gouvernements : à l'exception de celui de Shimon Pérès en 1995, dont la coalition de gauche ne tint que 7 mois, ils y ont toujours été représentés.

La plupart des crises gouvernementales trouvent, en outre, leur origine dans un différent religieux (le poids des orthodoxes est pourtant inférieur à 15% de la population).

L'Etat d'Israël est donc exposé à de fortes influences théocratiques.

1.5 Le besoin d'une modernisation de l'appareil politique

A la merci d'une défection de leurs alliés du moment, les chefs de gouvernement doivent en conséquence concilier les tendances parfois contradictoires des uns et des autres. A une période où chaque cabinet ministériel doit, en particulier, gérer :

- le dossier du processus de paix israélo-palestinien ;
- les exigences des partis religieux ;
- le plan de réduction des dépenses publiques ;

il s'agit d'une opération bien périlleuse.

Le gouvernement d'union nationale Droite/Gauche/Centre/Religieux¹⁰⁰ dirigé par Ariel Sharon, Premier ministre de droite élu en mars 2001, ne peut être, compte tenu des points évoqués plus haut, qu'une réponse de circonstance imposée par les problèmes de sécurité intérieure.

Il est souhaitable qu'une réforme des institutions, plus profonde que l'essai avorté d'élection du Premier ministre, soit entreprise pour procurer au gouvernement en place une majorité suffisante pour mettre en œuvre la politique pour laquelle il a été élu.

⁹⁹ A travers le parti orthodoxe *Agoudat Israel*

¹⁰⁰ Les portefeuilles de la Défense et des affaires étrangères ont été confiés au parti travailliste

2. Economie

2.1 Un contexte favorable

En à peine plus d'un demi siècle, Israël est devenu l'un des vingt pays les plus riches du monde. Avec une croissance ininterrompue depuis 1990¹⁰¹ et proche de 1,5% chaque année, l'Etat hébreu présente une économie dynamique.

Profitant des accords d'Oslo qui ont entraîné la levée des blocus économiques et apporté la confiance¹⁰², son produit intérieur brut a ainsi augmenté de 50% entre 1995 et 1999 alors que, dans le même temps la population n'augmentait que de 10%¹⁰³.

A/ le contexte général

Le développement de l'ensemble des secteurs d'activité profite, depuis plusieurs années, des efforts d'assainissement conduits par les gouvernements :

- l'inflation a été très fortement diminuée, même si elle est encore aujourd'hui estimée à 10%¹⁰⁴ ;
- le déficit budgétaire a été ramené entre 2 et 3% ;
- la réduction de la dette a été entreprise.

Ces éléments, conjugués avec la levée des boycotts arabes en 1994, ont favorisé l'investissement étranger en Israël (près de 25% du produit intérieur brut aujourd'hui) relançant l'économie.

L'arrivée, sur le marché de l'emploi, de russes qualifiés prêts à accepter des bas salaires a été le second moteur déclenchant de cette reprise.

B/ l'agriculture

Développée dans des conditions d'environnement particulièrement difficiles, l'agriculture du pays est, aujourd'hui, moderne et intensive. Si elle n'emploie que 2,2%

¹⁰¹ 5,3% sur la période 1990/1998 cf. Quid 2001

¹⁰² Série des « accord d'Oslo » concluant la reconnaissance mutuelle de l'Etat d'Israël et de l'OLP, organisation de libération de la Palestine dirigée par Yasser Arafat :

13 septembre 1993 : déclaration de principe prévoyant une période de 5 ans pour déterminer le statut final des territoires, et régler les dossiers de Jérusalem, des colonies juives, des frontières et des réfugiés ;

4 mai 1994 : accord « Gaza et Jéricho d'abord » qui fixe première étape de la rétrocession de territoires ;

28 septembre 1995 : accord de « Taba » prévoyant trois types de statuts pour les territoires

¹⁰³ Marwan Bishara *Dans l'héritage des accords d'Oslo* Le Monde diplomatique – avril 2001

¹⁰⁴ 131% en 1980 ; 374% en 1984 ; 48% en 1986 ; 17,4 en 1990 ; 8,1 en 1996 – cf. Quid 2000

de la population active¹⁰⁵, elle participe cependant, à hauteur de 9%, à la constitution de produit national brut (PNB)¹⁰⁶.

Indispensable à la survie de la nation dans les années 50, elle continue de se développer en utilisant les techniques les plus modernes, en particulier en étendant les surfaces irriguées en Cisjordanie, sur les plaines littorales et dans le désert du Néguev.

Les structures principales d'exploitation sont les *kibboutzim*, communautés collectivistes, les *moshvé ovdim*, villages coopératifs fondés sur le principe de l'exploitation familiale des terres et les *moshavim shitoufyim*, combinaison des deux précédents¹⁰⁷. Dans tous les cas, les terres restent la propriété du Fonds National Juif¹⁰⁸.

Malgré cela, les cultures vivrières, l'élevage (poulet, vache laitière) et la pisciculture ne permettent pas d'assurer l'indépendance alimentaire. Et si Israël exporte avec succès agrumes et avocats¹⁰⁹, la balance agricole reste légèrement déficitaire.

C/ l'industrie

L'industrie israélienne est diversifiée et privilégie les branches à forte valeur ajoutée comme l'agroalimentaire, l'électronique, les machines, les équipements électriques, d'aéronautique ou d'armement, ou encore le textile¹¹⁰.

Ces secteurs qui n'emploient que 28% de la population active produisent toutefois 40% du PNB¹¹¹.

Paradoxalement, alors que l'Etat hébreu ne possède aucun gisement diamantifère, la taille et la vente des diamants, pratiquées sur le territoire sont la plus importante source de rentrée de devises¹¹².

¹⁰⁵ Bureau central des statistiques israélien ; *Israël in figures 2001* valeurs 2000

¹⁰⁶ Quid 2001

¹⁰⁷ A.Chouraqui ; L'Etat d'Israël ; Vendôme ; PUF (Que sais-je ?) ; 1990 ; p. 103-112

¹⁰⁸ L'organisation sioniste mondiale a, tout de suite, été flanquée d'un organisme financier, la banque coloniale juive, et d'un organe foncier, le fond national juif (*Keren Kayemeth Leisrael*, KKL), chargé d'acheter les terres en Palestine grâce aux contributions de la Diaspora. Le principe fondamental établi par les statuts du KKL affirme l'inaliénabilité absolue de la Terre Promise, propriété commune de tout Israël. Les terres sont donc louées pour une durée maximale de 49 ans, la cinquantième année consécutive de location entraînant une perte de plein droit de la propriété (loi mosaïque).

¹⁰⁹ Premier producteur mondial d'agrumes avec 995 000 t/habitant. – source Quid 2000

¹¹⁰ Le secteur des machines et des matériels de transport représente à lui seul 31% de la valeur ajoutée totale – source Quid 2000

¹¹¹ Cf. Quid 2000

¹¹² En milliards de dollars : Vente de diamants (taillés et non taillés) : 9,6 – Importation de diamants : 6,7 milliards Bureau central des statistiques israélien *Israël in figures 2001* ; chiffres 2000

2.2 L'existence de nombreuses faiblesses

La situation favorable, bien que perfectible, de l'économie israélienne ne doit pas masquer l'existence en son sein de profondes faiblesses. Leur importance est d'autant plus grande qu'elles conditionnent, pour certaines, les choix ou les positions politiques du gouvernement et, pour d'autres, ses moyens financiers. Toutes conditionnent la stabilité de l'Etat hébreu. « *On ne peut arrêter l'intégrisme par les armes mais plutôt par l'amélioration de la situation économique et l'éducation* » Shimon Pérès¹¹³.

A/ la politique budgétaire

L'assainissement des finances publiques est une charge d'autant plus importante pour l'Etat hébreu que partis politiques et syndicats sont très attentifs à ce que les efforts consentis ne soient pas « payés » par une diminution des prestations sociales ou par le régime des retraites.

Le gouvernement est également lié par les engagements pris pour favoriser l'immigration¹¹⁴. Avec un poids de 17% dans le budget, il s'agit du premier poste de dépenses¹¹⁵ publiques à égalité avec celui de la Défense.

Si le principe d'accueil n'est pas remis en cause par les citoyens israéliens, le coût global des dispositions suscite de plus en plus de réactions hostiles compte tenu des inégalités sociales croissantes et du chômage important (9%¹¹⁶). Avec le ressentiment des *Sabras*¹¹⁷ envers les immigrants tardifs ponctionnant une grande masse financière qui pourrait être employée à améliorer le bien-être de ceux arrivés auparavant, la nécessité de garantir une majorité juive est considérée, de plus en plus comme un fardeau.

Le budget de la Défense est encore aujourd'hui un domaine protégé dans la mesure où il concerne directement la sécurité et la Défense, de l'Etat et des citoyens. Il limite néanmoins la marge de manœuvre des gouvernements et pourrait subir des réductions sous la pression sociale.

¹¹³ propos recueillis par la mission d'information de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées : rapport B.Delanoë et M.Lombard n°159 – 1996/1997

¹¹⁴ Les conditions d'intégration sont généreuses : pécule distribué à l'arrivée en Israël, prêt immobilier à taux réduit, priorité à l'embauche ;

¹¹⁵ Après celui de la dette (pour moitié américaine) qui s'élève à 34% en 1999 – budget : 49% du PNB

¹¹⁶ Source The World Factbook

¹¹⁷ *Sabra* : Israélien né de parents eux-mêmes nés en Israël

Si l'Etat d'Israël tire également une partie de ses ressources du tourisme (celui-ci lui rapporte chaque année environ 2 milliards de dollars), l'augmentation des attentats et de l'insécurité¹¹⁸ pourraient modifier le comportement des touristes et réduire cette manne indispensable au bon équilibre des finances (2 % du PNB). Déjà, les chiffres 2000 mettent en évidence une chute de 51% par rapport à ceux de 1999¹¹⁹.

L'Etat hébreu figure en outre sur la liste noire de l'OCDE des pays accusés de blanchiment d'argent. Israël est en effet considéré par beaucoup comme le nouveau havre de paix pour les représentants du crime organisé.

L'opacité du secteur financier local ne le dément pas ce qui, avec les nombreuses ventes d'armes¹²⁰, donnent à ce petit pays l'allure d'une plaque tournante financière. Israël pourrait donc faire l'objet de sanctions.

B/ *L'agriculture*

L'eau est un enjeu stratégique pour l'agriculture. Les cours d'eau à l'intérieur des frontières officielles d'Israël sont peu nombreux et inégalement répartis¹²¹. En dépit de l'aménagement du conduit national israélien amenant vers le Sud l'eau du lac de Tibériade¹²², ils ont un débit insuffisant pour le développement agricole basé principalement sur l'irrigation.

L'occupation des territoires de Gaza et de Cisjordanie¹²³ ainsi que l'annexion en 1981 du plateau du Golan, occupé depuis 1967, sont de ce point de vue capitales pour les Israéliens. Elles leur procurent la maîtrise de l'eau dont ils ont besoin pour l'ensemble de la Palestine mandataire¹²⁴. Sans elles, l'Etat hébreu n'est pas sans ressource mais il ne peut poursuivre son développement et n'a aucune garantie sur la pérennité des sources.¹²⁵

¹¹⁸ Statistiques officielles 2001: terrorisme + 337% ; homicides + 28% ; drogue + 4,7%

Commentaires du chef de la police d'Israël : « *l'année la plus difficile depuis la création de l'Etat* » rapporté par Rami Hazout (Yed.) dans revue de presse diffusée par ambassade (janvier 2002).

¹¹⁹ Bureau central des statistiques israélien (BCS).

¹²⁰ Les « dividendes de la paix » (avec les nations arabes) n'ont pas transformé les investissements militaires en investissements civils mais ont profité au commerce des armes – Marwan Bishara *Le Monde Diplomatique* (avril 2001)

¹²¹ Cf. annexe 5

¹²² L'aménagement hydraulique avait déjà permis le triplement, par rapport à 1948, de la surface irriguée

¹²³ Par rapport au plan de partage adopté par les Nations Unies en 1947

¹²⁴ A. Chauprade ; *Géopolitique* Constances et changements dans l'histoire ; Poitiers ; Ellipses ; 2001 ; pp. 589-616

¹²⁵ Un groupe de géologues, en 1897, s'est intéressé au périmètre d'un Israël viable. Il correspond pratiquement aux limites actuelles de l'Etat hébreu, territoires occupés et plateau du Golan compris.

C/ l'industrie

A l'exception des ressources en phosphate et potasse¹²⁶, les ressources du sous-sol sont modestes. Les ressources en pétrole (Ashqelon) et en gaz (Rosh zohar)¹²⁷ n'empêchent pas une dépendance énergétique du pays à près de 90% (principalement de l'Égypte, du Mexique et de la Norvège).

Si la recherche et le développement de techniques bénéficient des nombreuses découvertes réalisées sur le territoire israélien, ce domaine est pour une large part subventionné par les États-Unis qui assuraient jusqu'à présent la formation et les moyens de recherche initiale dans ses propres universités. Les nouveaux accords de coopération passés avec la Russie, la Turquie, Singapour, l'Inde, la France, l'Ukraine et l'Afrique du sud permettront de diversifier cette aide mais ne réduiront pas forcément la dépendance¹²⁸.

D/ le secteur tertiaire et les infrastructures

Le commerce s'appuie essentiellement sur un système de transports contrôlé par l'État. Les liaisons intérieures se font principalement par la route, faute de véritable réseau ferroviaire. La situation d'état de guerre permanent depuis 1948 ne favorise pas leur développement.

Conséquence des difficultés budgétaires que rencontre le gouvernement chaque année (augmentée par le fait que, dans le cas d'une coalition, les intérêts particuliers des partis passent souvent avant l'intérêt général), les services publics comme les hôpitaux et les universités fonctionnent, en grande partie, grâce aux finances de la Diaspora¹²⁹.

2.3 L'interdépendance avec l'État palestinien

L'économie palestinienne est commandée par Israël¹³⁰. Ses échanges se font à 90% avec l'État hébreu qui maîtrise en outre l'emploi des palestiniens à travers l'octroi des

¹²⁶ La potasse hydratée est utilisée pour la fabrication de sels de potassium, de certains savons, de détergents, etc. (Petit Robert). Les phosphates rentrent principalement dans la composition des engrais.

¹²⁷ En 1998, les ressources en pétrole, gaz et énergie solaire couvraient 3,7% des besoins

¹²⁸ 800 diplômés de troisième cycle par an en Israël – Source Bureau central des statistiques israélien ; *Israël in figures 2001* (chiffre 2000)

¹²⁹ Ambassadeur Marc Bonnefous – séminaire CID « géopolitique du Proche et Moyen-Orient » - décembre 2001

¹³⁰ Israël représente 80% des exportations (0,7 milliards de dollars) et 90% des importations (1,8 milliards de dollars) de Cisjordanie et de Gaza. Source : *Mondes rebelles* p 1233

permis de travail. Au nombre de 120 000 en 1993 ces derniers ne sont plus que 35 000 d'après les statistiques officielles 2000¹³¹.

Le bouclage des territoires, les restrictions en eau¹³² et la destruction des infrastructures conduisent également à un ralentissement de l'activité et à un appauvrissement de la société.

Les difficultés économiques constituant un terreau favorable pour le développement de tous les fanatismes, Israël ne peut donc faire l'économie d'une réflexion commune sur l'eau : « *les ressources actuelles en eau [sans qu'aucune ressource additionnelle ne soit trouvée] rendent incompatibles la coexistence d'un Etat israélien qui continuerait son développement colonial et d'un Etat palestinien accédant au développement* »¹³³.

2.3 Un équilibre instable

Malgré un PNB par habitant de 16 300 dollars¹³⁴, équivalent à celui de la Grande-Bretagne, la conjoncture économique reste encore difficile :

- Toutes les faiblesses peuvent indépendamment conduire à l'augmentation du déficit budgétaire et provoquer la chute du gouvernement ;
- L'économie repose encore beaucoup sur les investissements extérieurs, principalement ceux de la Diaspora. Celle-ci, souvent sollicitée, a toujours su répondre aux attentes des sionistes d'Israël. Son soutien peut pourtant se révéler insuffisant en l'absence de toute marge de manœuvre budgétaire ou en cas de perte de confiance¹³⁵ ;
- La pérennité de l'approvisionnement en eau n'est pas assurée dès lors que le Golan est évacué ;
- Les coalitions gouvernementales ne permettent pas de réaliser des programmes de réforme ambitieux ;
- La situation et la politique sociale ne sont pas satisfaisantes.

¹³¹ Chômage des palestiniens : 40% en Cisjordanie ; 50% à Gaza - 50% des familles vivant sous seuil de pauvreté

¹³² Dans les territoires occupés 11,5% des surfaces bénéficient de l'irrigation contre 47% en Israël.
En Cisjordanie et dans la bande de Gaza Israël accorde 115m³/an par palestiniens contre 375m³ pour les israéliens.
Proche-Orient, *la déchirure : l'eau convoitée* ; Monde diplomatique (octobre 2000)

¹³³ A. Chauprade ; *Géopolitique* Constances et changements dans l'histoire ; Poitiers ; Ellipses ; 2001 ; p. 616

¹³⁴ chiffre 1998 – source Quid 2000

¹³⁵ Son influence, en particuliers aux Etats-Unis où la population compte 5,8 des 8,6 millions juifs de la Diaspora, est également importante. Elle est très impliquée dans la sphère politique notamment par l'intermédiaire de l'AIPAC (American Israel Public Affairs), en particulier pour l'accroissement de l'aide financière octroyée à l'Etat hébreu (2,7 milliards de dollars)

3. La situation sociale

3.1 Les inégalités

A l'origine l'Etat d'Israël s'est voulu moderne et démocratique, fondé sur l'égalité entre tous. Les rivalités entre les différentes communautés, le jeu politique des partis, les années de guerre en ont décidé autrement. Alors que le pays se trouve depuis plus de 10 ans en période de croissance économique, le tableau ci-dessous, bien qu'incomplet, montre que les fractures sociales entre les citoyens sont importantes :

| Communauté | Ashkénaze | Séfarades | | | Arabe | Israël |
|-------------------------|------------------|-----------|-----------|-------|-----------|----------------|
| | | Séfarade | Ethiopien | Russe | | |
| population (3) | 63 % 28 à 50% | 7 à 30% | 1 % | 17 % | 19 % | 100 % |
| Salaire moyen (4) | base 100 | 87 % | ? | ? | 66 % | 7280 \$ par an |
| Chômage (5) | ? | ? | ? | ? | 15 à 20 % | 10% |
| sous seuil pauvreté (1) | ? | ? | ? | 20 % | 48 % (2) | 10 à 12 % |

(1) : 310 \$/famille de 4 personnes et par mois – Source Quid 2000

(2) : Source BCS

(3) : Répartition de la population juive : 26% de Sabras ; 35 % d'Ashkénazes ; 32% de Séfarades
Source : INED n° 362 (novembre 2000) mentionné dans Mondes Rebelles

(4) : Source : Quid 2000 – chiffres 1998

(5) : Source BCS pour premier trimestre 2002

? : Inconnu

Depuis 1977, l'opposition Ashkénazes/Séfarades a entraîné l'abandon de la politique d'assimilation des immigrants au profit d'une société composée « *de fragments diversifiés culturellement et inégaux sur le plan socio-économique* »¹³⁶.

L'ouverture des frontières à des centaines de milliers de travailleurs immigrés, pour occuper les emplois non spécialisés principalement, n'améliore pas la situation : ils remplacent progressivement les Arabes, qui sont alors mis au chômage, et ne jouissent d'aucun droit social élémentaire.

Les manifestations sur le thème de l'emploi deviennent fréquentes et dégénèrent parfois en émeute (Ofakim en décembre 1997 ; Nazareth en octobre 2000 ;...).

Les problèmes liés à l'existence de mafias (prostitution, drogue, extorsion de fonds, jeux,...), qui semblent avoir été importé avec la communauté russe, accentuent davantage les difficultés.

La mobilisation contre le terrorisme et l'effort de Défense ont jusqu'à présent occulté les efforts nécessaires en matière d'intégration, d'éducation (l'accès à l'enseignement

¹³⁶ Danielle Storper Perez *l'impérialisme de la fonction* : l'approche fonctionnaliste du phénomène migratoire

supérieur est de plus en plus réservé à un petit nombre) et de services publics (le nombre de lits d'hôpital est passé de 6,7 à 6 pour 1000 habitants entre 1980 et 2000¹³⁷).

3.2 Vers un pays du tiers-monde

Avec le 23^{ième} rang mondial pour l'indicateur de développement humain¹³⁸, l'Etat hébreu ne semble pas abandonner les Israéliens.

Pourtant, depuis plusieurs années, aucun projet public n'est conduit à son terme et les services publics comme les services sociaux se dégradent. La multiplication des partis empêche la réalisation, en dépit des intentions des gouvernements, de toute véritable politique sociale.

Certaines communautés en arrivent à financer elles-mêmes leurs institutions en s'aidant des subventions obtenues par les partis religieux.

Considérant que les Israéliens sont parfaitement conscients des problèmes sans que cela suscite la moindre réaction de leur part, d'aucun voit dans ces éléments le signe avant-coureur d'une paupérisation extrême de l'Etat d'Israël, paupérisation que l'immigration et la démographie, risquent de ne pas ralentir.

3.3 La démographie

3.3.1 *La situation actuelle*

La population de l'Etat d'Israël compte environ 4,8 millions d'israélites et 0,9 millions d'arabes musulmans¹³⁹. L'occupation des territoires palestiniens et l'annexion du Golan confrontent l'Etat hébreu à près de 2,5 millions de musulmans supplémentaires¹⁴⁰ : dans les limites actuelles de l'Etat contrôlé par Israël, la composante non juive représente donc environ 40 % de la population¹⁴¹.

¹³⁷ Bureau central des statistiques israélien ; *Israël in figures 2001*

¹³⁸ Critère publié par le programme des Nation Unies pour le développement. Il associe (échelle de 0 à 100) PIB, PNB par habitant, critères d'éducation et espérance de vie.

Classement 1993 : 1^{er} : Canada :95,1 – 7^{ième} : France : 93,5 – 23^{ième} : Israël : 90,8 ; Source Quid 2000

¹³⁹ Cf. I § 1

¹⁴⁰ Cisjordanie :1 200 000 – Gaza : 1 100 000 – Jérusalem Est : 226 000 - source INED 2000 cité par Mondes Rebelles

¹⁴¹ M.Warschawski *Israël-Palestine : le défi bi-national* (Ed. Textuel) 2001 cité par Mondes Rebelles

Si l'on ajoute les réfugiés palestiniens à l'extérieur du territoire, au nombre de 3,7 millions selon l'UNRWA, Israël se trouve potentiellement confronté à près de 7,1 millions de musulmans.

On comprend alors aisément la volonté persistante de l'Etat hébreu à encourager l'immigration juive¹⁴² et à refuser le retour de la totalité des réfugiés palestiniens : l'identité même de l'état juif se trouve menacée.

3.3.2 *L'évolution prévisible*

Depuis sa création, Israël a connu une croissance de sa population relativement élevée dont la moitié environ est à porter au crédit de l'immigration. Aujourd'hui, celle-ci se tarit progressivement.

Malgré la très forte natalité des juifs orthodoxes (7,6 enfants/femme), le taux moyen de fécondité¹⁴³ des femmes juives se situe à 2,6. En revanche, avec 4,7 enfants par femme, la population arabe double quasiment tous les vingt ans.

Ainsi, même si les projections démographiques prennent en compte la croissance importante de la population ultra orthodoxe¹⁴⁴, les analystes s'accordent à dire que, même en l'absence des réfugiés palestiniens, la population arabe musulmane sera équivalente à la population juive dans 10 ans et, si aucune modification des comportements ne survient d'ici là, majoritaire sur le territoire de l'Etat hébreu en 2050. Israël est probablement en train de perdre « la guerre des berceaux »!

3.3.3 *Les conséquences sociales*

Quel que soit son développement, la population arabe rencontrera de plus en plus de difficultés à supporter son poids démographique, compte tenu du taux de chômage qu'elle connaît actuellement et des revenus majoritairement modestes qu'elle perçoit.

¹⁴² « L'Etat d'Israël cherche à susciter de nouvelles Alyas. L'agence juive, chargée de cette mission a accru au cours des derniers mois son action dans différents pays, notamment en France, Argentine et Afrique du Sud, sans obtenir, emble-t-il les résultats escomptés » Mondes Rebelles p 1229.

¹⁴³ Bureau central des statistiques israélien *Israël in figures 2001* chiffres 2000

¹⁴⁴ Les ultra-orthodoxes (Ashkénazes et Sépharades) représentent aujourd'hui 7% de la population juive d'Israël. Les projections démographiques permettent d'atteindre 11% en 2020 et 17% en 2050.

Dans cet espace restreint où juifs et musulmans s'affrontent pour un même territoire fortement peuplé¹⁴⁵, où les plus nombreux vivent sur les terres les moins riches¹⁴⁶, les communautés extrémistes des deux bords ne peuvent que trouver un terreau bien fertile pour la violence. A elle seule, cette situation pourrait bien conduire à l'éclatement d'Israël et au départ de la communauté israélite.

¹⁴⁵ Densité de population : 270 hab/km² en Israël ; 1 000 hab/km² à Tel Aviv ; 154 hab/km² pour la France – cf. Quid 2000 et BSC

¹⁴⁶ La population musulmane vit aujourd'hui dans les régions traditionnelles des juifs (Samarie, Galilée). La majorité de la population juive s'est installée, en revanche dans la bande côtière fructueuse. cf. annexe 3

Conclusion

Depuis la signature des premières paix avec ses voisins arabes, la vie politique et sociale de l'Etat d'Israël a de plus en plus mis en avant l'émergence du fait religieux et la radicalisation des rapports entre les différentes communautés censées cohabiter sur les terres de l'ancienne Palestine mandataire. La seule nation démocratique du Proche-Orient doit faire face à une mutation qui peut mettre à mal sa cohésion et faire vaciller ses fondements au point de menacer sa survie.

Les défis pour la société israélienne :

L'idéologie sioniste est désormais confrontée à quatre grands défis.

Le premier émane des communautés qui aspirent à une meilleure reconnaissance, culturelle et sociale, au sein de l'Etat hébreu. Sans elle il ne peut y avoir de paix intérieure.

Le deuxième défi concerne la définition de la place que doit avoir la religion dans le fonctionnement de l'Etat et de la société. Théodor Herzl, suivant l'exemple des nations européennes, estimait qu'elle ne pouvait être autrement que secondaire. Pourtant, aujourd'hui, les ultra orthodoxes, comme les Arabes, tentent d'imposer leurs vues et contestent la nature même de l'Etat : « *les vrais sionistes, c'est nous (...). La Torah et le Talmud guident notre vie quotidienne. Nous n'accepterons les lois laïques que dans la mesure où elles ne violent pas la Halakha, la loi religieuse* »¹⁴⁷.

Ce travail de réflexion sera insuffisant s'il n'est pas complété par l'amélioration du fonctionnement de la démocratie, paralysée par la multiplication des partis et le souci de l'intérêt particulier, dont ne bénéficient principalement que les minorités extrémistes. C'est là le troisième défi à relever pour l'Etat hébreu.

Le quatrième, enfin, est constitué par la gestion complexe de la question démographique. Il s'agit d'un problème d'autant plus complexe que les populations devant numériquement gagner en importance sont celles qui actuellement développent les projets les plus radicaux et les plus antinomiques.

¹⁴⁷ B.Nétanyahou membre du *Shass*...et ministre de l'intérieur.

Les enjeux pour l'Etat hébreu

En relevant ces défis, l'Etat hébreu peut obtenir la poursuite du développement économique, indispensable pour permettre une redistribution judicieuse des richesses et gagner une véritable paix sociale.

Mais isolé sur la scène internationale, Israël ne peut avoir de politique intérieure totalement indépendante de sa politique extérieure. Les questions de l'eau et des réfugiés palestiniens, par exemple, commandent à la fois la reconnaissance et la sécurité intérieure mais également les investissements provenant de l'étranger ou de la Diaspora.

A terme, c'est la survie d'Israël qui est le plus grand enjeu.

ANNEXES :

Annexe 1 : Israël en Palestine

Annexe 2 : Déclaration d'intention du gouvernement d'Ariel Sharon

Annexe 3 : Répartition géographique par communautés

Annexe 4 : Composition de la Knesseth

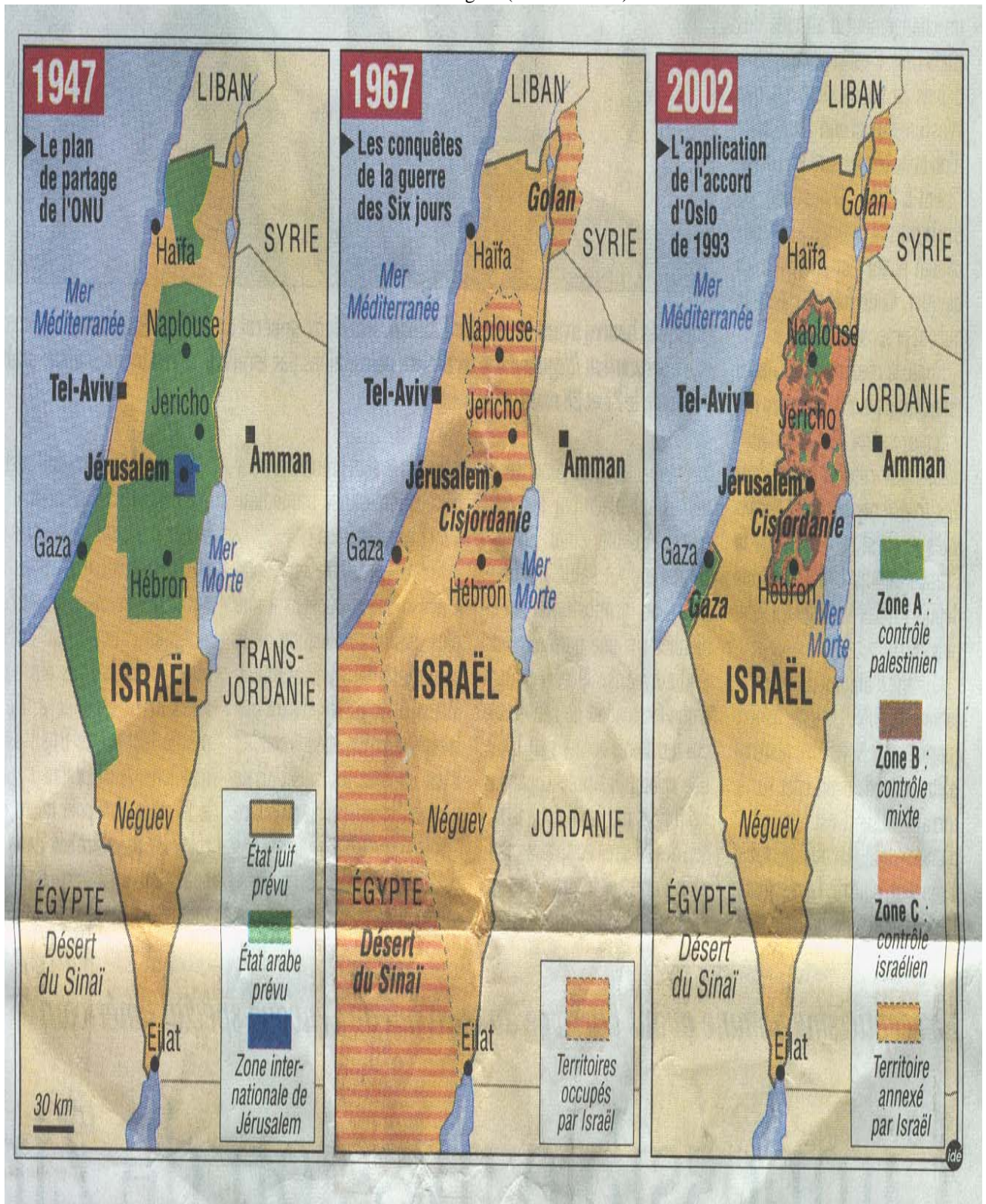
Annexe 5 : Les sources d'eau

Annexe 6 : Données démographiques

ANNEXE 1

Israël en Palestine

Source : Le Figaro (14 mars 2002)



ANNEXE 2

Déclaration d'intention du gouvernement d'Ariel Sharon (mars 2001) (Extraits)

General :

The government will strive to achieve the following national goals :

- to ensure national and personal security for every citizen of the state
- to achieve security and genuine peace between Israel and its neighbors on the basis of stable peace agreements
- to create conditions conducive to free economic development, a thriving economy, and social welfare
- to ensure the status of Jerusalem as the capital of Israel
- to intensify educational efforts and strengthen the connection with our Jewish heritage and the realization of Zionism
- to fight poverty and unemployment, narrow social gaps and improve the quality of life in development towns, deprived neighborhoods, and other areas in distress
- to encourage aliyah and successfully absorb immigrants in all realms of Israeli society
- to strengthen, expand, and promote settlement throughout the country
- to reinforce democracy, human rights, and the rule of law
- to promote equality among the various sectors and ethnic groups of Israeli society

The government will work towards uniting its people by improving relations among all citizens ; fostering tolerance, moderation, and respect for others ; mending torn relations ; and providing hope for a better future for all Israelis.

The government will strive to ensure that Israel remains a Jewish, democratic, Zionist state that encourages aliyah and guarantees equal rights to all its citizens.

The government will strive to develop a free and balanced economy. The government views the reduction of gaps and applications of principles of social justice as essential elements of its economic policy.

The government will act to promote stable growth through integration in the world economy, improve the standard of living, and encourage scientific, technological, and industrial advancement.

The government will act to improve the status of broad sectors of population, reduce gaps, and raise the standard of living through the revitalization of development towns and the rehabilitation of distressed neighborhoods.

The government will act to effect real improvement in public health, employment and living conditions, and in treatment of elderly, pensioners, the physically disabled, large and single parent families, and people living in financial and social distress.

The government will preserve Jewish tradition and the Jewish character of the state, and it will respect all other religions and traditions practiced in the state of Israel.

The government will set policies that preserve individual dignity and promote the welfare, security, and quality of life of each citizen.

The government will act to promote equality between the sexes and promote conditions for the advancement of women in government, academia, the labor force, and the economy. The government will combat violence against women, family violence and sexual harassment.

The government will support cultural and artistic activity, as well as individual artists and it will encourage the development of new talent in order to maintain a climate of creativity and allow Israeli culture to flourish.

The government will strengthen ties between Israel and Diaspora Jewry through ongoing dialogues, find ways to fortify Jewish and Zionist identity, and help in the struggle against assimilation. The government together with the world Jewry, will combat anti-Semitism and racism.

The government will work towards strategic planning and will advance Israel's future as a modern state, governed efficiently and justly and striding confidently and peacefully towards a better future in the 21st century.

Security, Peace and settlement

(...)

Law and government

(...)

National priorities

(...)

Economy and society

(...)

Aliyah and absorption

The government of Israel will make the national-Zionist agenda its central focus

The government, together with the Jewish agency and the Zionist Federation, will work to encourage aliyah, enhance the Jewish-Zionist education of youth in Israel and in the Diaspora, intensify the bond with the Jewish communities around the world, strengthen unity with the Jewish People internationally, and ensure the Jewish, Zionist, and democratic character of Israel.

At the start of the second century of Zionism, and in light of the need for Israel to take an active role in ensuring the future of the Jewish People and in advancing the national-Zionist agenda, the government will increase strategic cooperation with Jewish communities and with the Jewish agency.

The government will work diligently to increase Aliyah from all countries, to save individual Jewish lives, and to create social and economic conditions conducive to the speedy and successful absorption of immigrants in their homeland.

The government will assist immigrants in training, professional re-training, employment and learning the Hebrew language.

The government will work to acquaint new immigrants with veteran Israelis working in science, the economic sector, public service, business and industry, institutions of higher education, and research.

The government will strive to eliminate salary discrimination in every profession for identical work done by new immigrants and veterans Israelis.

The government will pay particular attention to groups of immigrants in need of assistance ; The elderly, single-parent families, the disabled and the infirm.

Education

The government will make education its number one national priority and will view investment in education as the key to economic and social productivity and, in the long range, as the means to remove groups of citizens from the cycle of poverty and distress.

The government will guarantee that the Jewish educational system will include instruction in the eternal values of the Jewish people – the Torah, love for the land of Israel, human respect, the history of the Jewish people and the Zionist ideal, and universal and humanistic values of freedom and mutual respect. The « Book of Books » (the Tanach), the Hebrew language, and the history of the Jewish people are the cornerstones of our national identity and will take their proper place in the education of our youth.

The government will work towards ensuring equal educational opportunity for all and mandatory education for children aged 3 to 5, gradually lengthening the school day, increasing the number of students eligible for high school diplomas, developing the special education system, expanding the system of higher education and ensuring the right to study in it, gradually lowering college and university tuition, and granting student loans, all within the constraints of the budget.

The government will work to ensure equality in all educational institutions in Israel – state- religious-state and ultra-orthodox. The ultra-orthodox sector will retain autonomy over its educational institutions.

The government will promote the educational system in regions targeted as a national priority and in poor neighborhoods.

The government will work to enrich education in Zionism, democracy, social sensitivity, and respect for the nation's laws and judicial system.

The government will work to improve the training, status, and working conditions of teachers and researchers.

The government will advance scientific and technological education that will shape a new generation of scientists, researchers, and educators and will permit Israel to join the upper echelons of research and industry in the fields of science and technology.

The government will turn its attention to children of families in distress within the framework of the state educational system.

In an equal and public fashion, the government will support art, sports, theater, music, dance, film, museums, and libraries in an effort to create an atmosphere of creativity, develop talent, and promote the flourishing of Israeli culture. The government will also promote Israeli literature in its various forms.

The issue of safety and the removal of safety hazards in educational institutions will be emphasized.

The government will continue to promote the concept of day care centers and special programs for children aged 3-4 within the educational system.

The government will work to find appropriate solutions for student dropout.

Infrastructure

(...)

Transportation and road safety

(...)

Religion and state

the government will work to build common ground between religious and secular Jews in an atmosphere of understanding, peace, mutual respect, and shared love of Israel. The government recognizes the need to design a suitable approach to the issue of religion and state by promoting dialogue and establishing trust, an approach to be based on mutual tolerance and understanding and a desire to live in peace with Jews of all types.

The government will work towards legislation regarding military recruitment and exceptions from military service for yeshiva students.

The government will guarantee that the needs of every ethnic and religious group in Israel are addressed in an equal manner, without regard to political affiliation.

The government will maintain the status quo on issues of religion and state.

The government will safeguard the holy place of all religions. The government will take measures to enable Jews to pray at their holy places and people of other religions to pray at theirs, with consideration for the requirements of public security and order.

The government will initiate research and archaeological work related to the history of Israel and the Jewish People, taking into account proper respect for burial sites.

The services provided by the State's religious institutions will be improved.

Sexual equality

(...)

The status of Israeli Arabs

The government will ensure the full and equal rights of all citizens – Arabs, Bedouin, Druze, Circassian, and all others. The Government will work towards equality in education, employment, housing, and infrastructure and will rectify imbalances in the distribution of resources and public services.

The government will work to create places for employment through industrialization in Arab and Druze communities and by gradually narrowing social and economic gaps between the various population groups of the country.

The government will improve the educational system in the Arab, Bedouin, Druze, Circassian sectors, as well as in the Jewish sector, and will promote traditional Arab and Druze culture.

The government will work towards creating an economic and social infrastructure in Arab, Bedouin, Druze and Circassian communities that is equal in quality to that of Jewish communities.

The government will work towards creating places of employment for the Arab sector at the highest levels of government and public service.

The government will apprise itself of and attempt to remedy the problems of Israeli Arabs, such as unincorporated communities, the life of Bedouins in the Negev, delineation plans, definition of judicial territories in controversy, and housing for young couples and people in distress.

Health

(...)

The quality of the environment

(...)

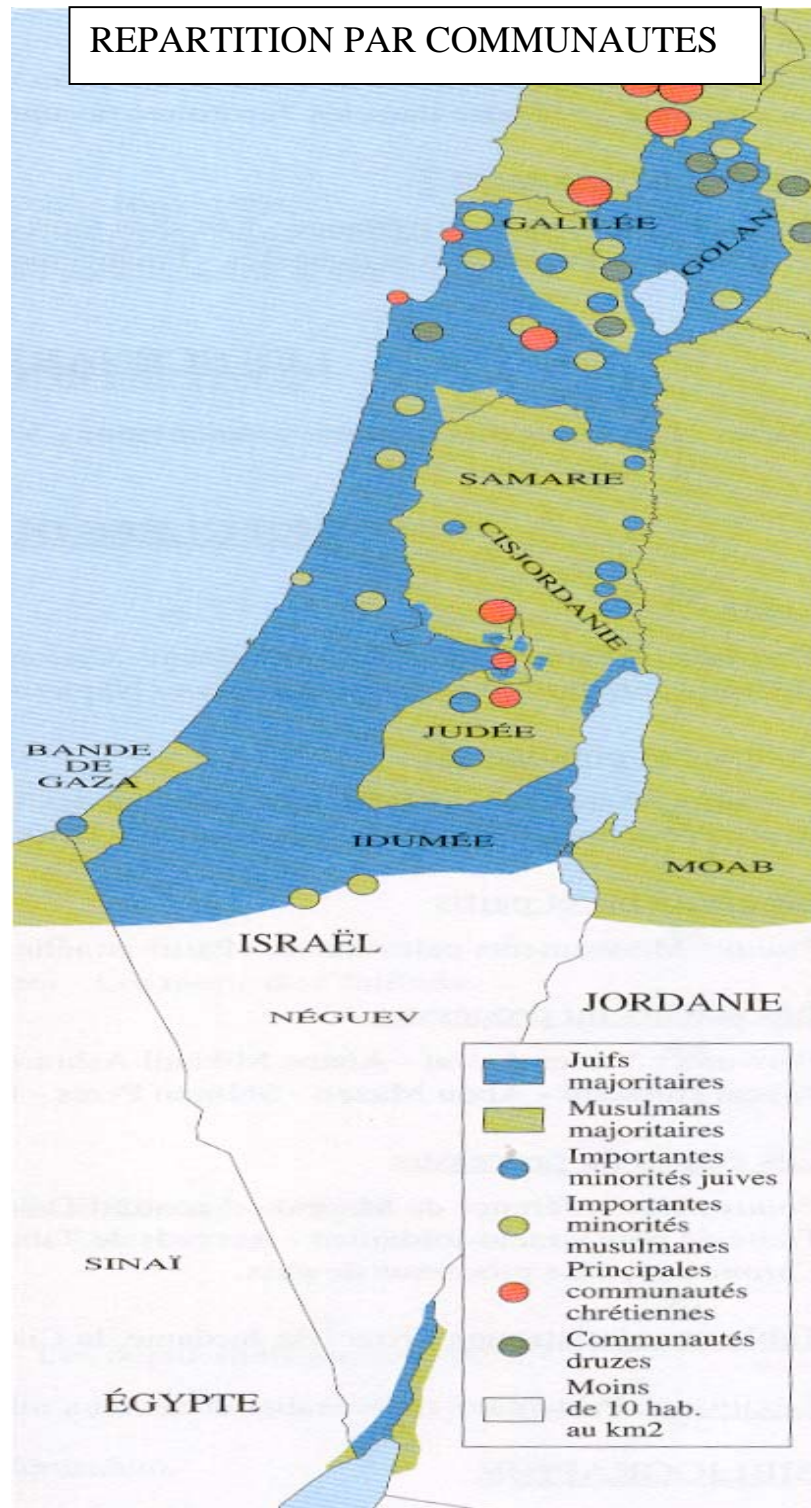
Local government

(...)

Television and radio broadcasts

(...)

ANNEXE 3



Tiré de Lemarchand et al., 1996, p.6.

ANNEXE 4

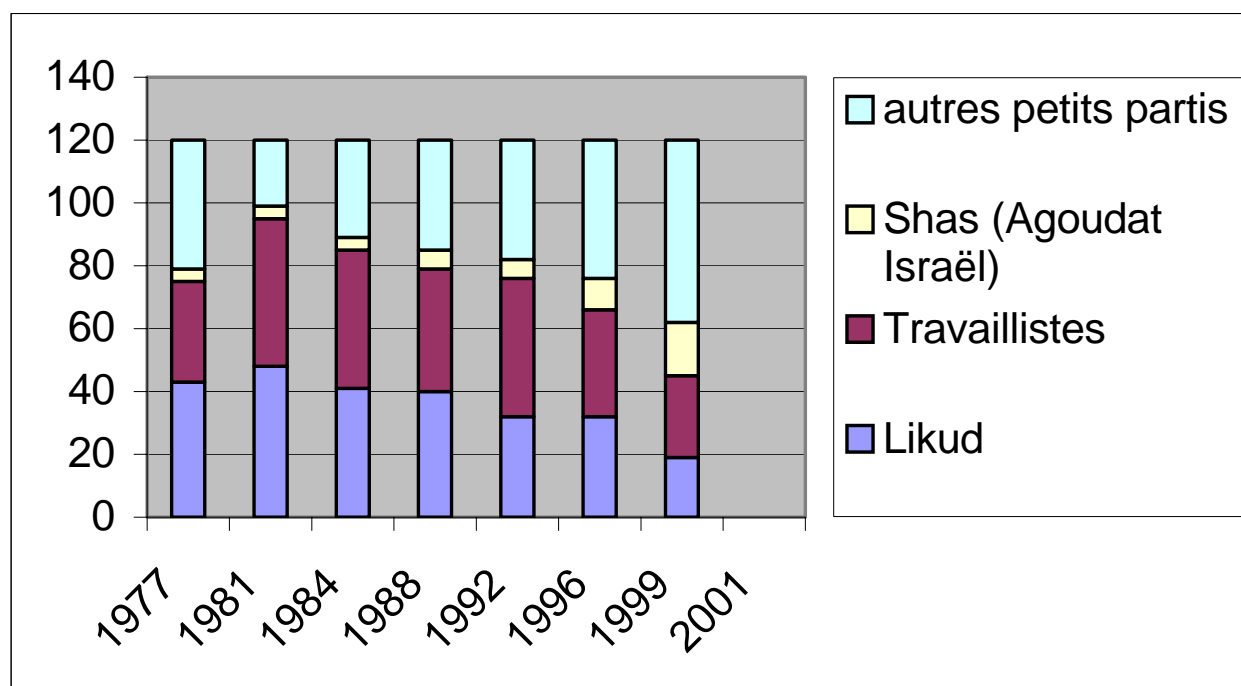
Composition de la Knesseth

Résultats des élections du 17 mai 1999 :

| Partis | Famille politique | Sièges obtenus à la Knesset | % des suffrages |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------|
| Parti travailliste | G | 26 | 20,2 |
| Likoud | D | 19 | 14,1 |
| Shass | R | 17 | 13,0 |
| Meretz | G | 10 | 7,6 |
| Israël Ba'aliyah | C | 4 | 5,1 |
| Mouvement démocratique (<i>scission de Ba'aliyah</i>) | C | 2 | |
| Shinouy | C | 6 | 5,0 |
| Parti du centre | C | 6 | 5,0 |
| Parti national religieux (Mafdal) | R | 5 | 4,2 |
| Judaïsme unifié de la Torah | R | 5 | 3,7 |
| Parti démocratique arabe | G | 5 | 3,4 |
| L'Unité Nationale (Herout) | D | 4 | 3,0 |
| Israël Beiteinu | D | 4 | 2,6 |
| Hadash (front démocratique pour la paix et la liberté) <i>alliance comprenant le parti communiste d'Israël</i> | G | 3 | 2,6 |
| Balad | ? | 2 | 1,9 |
| Am Ehad | G | 2 | 1,9 |

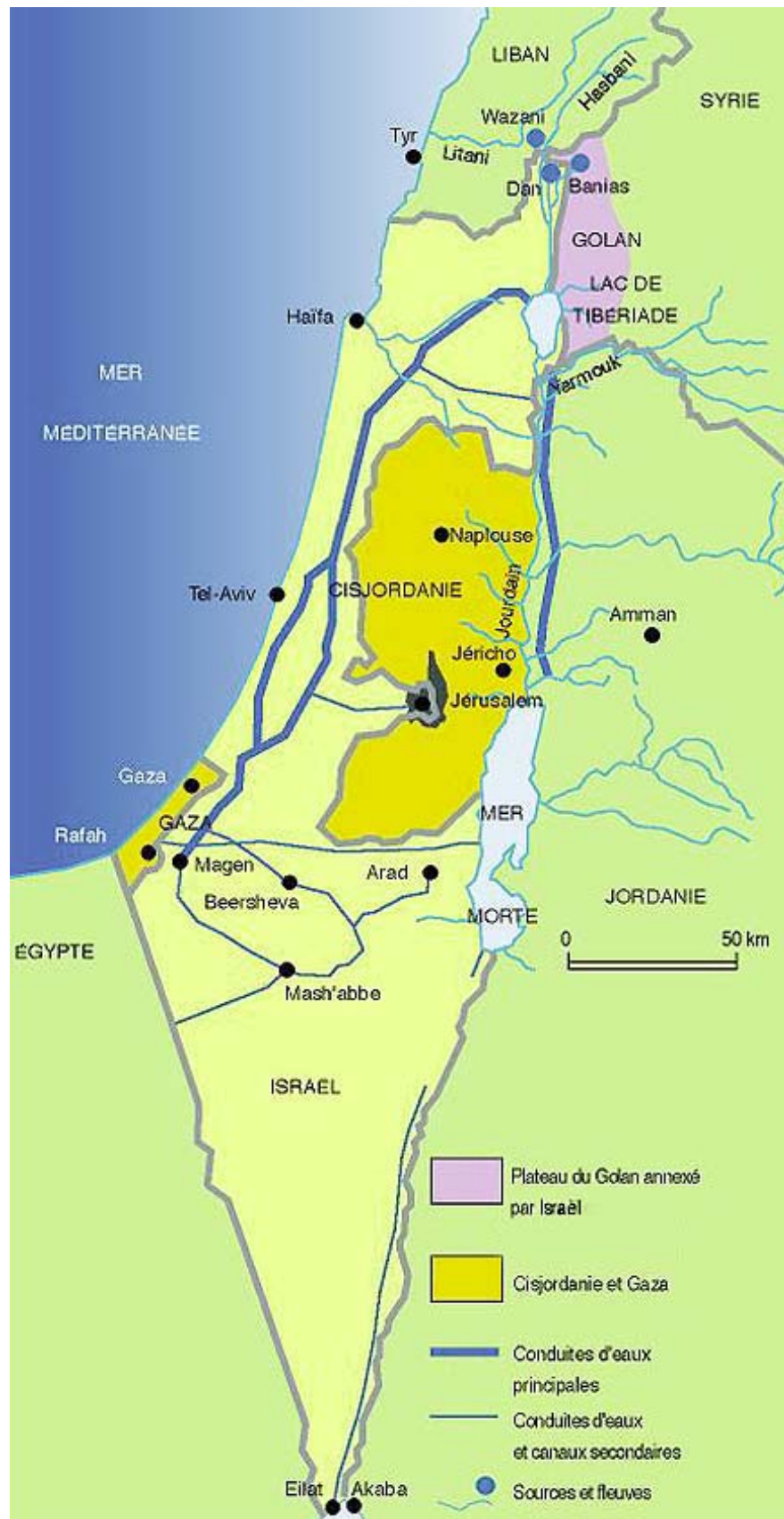
G : gauche ; C : centre ; D : droite ; R : religieux

L'importance croissante des petits partis



ANNEXE 5

Les sources d'eau



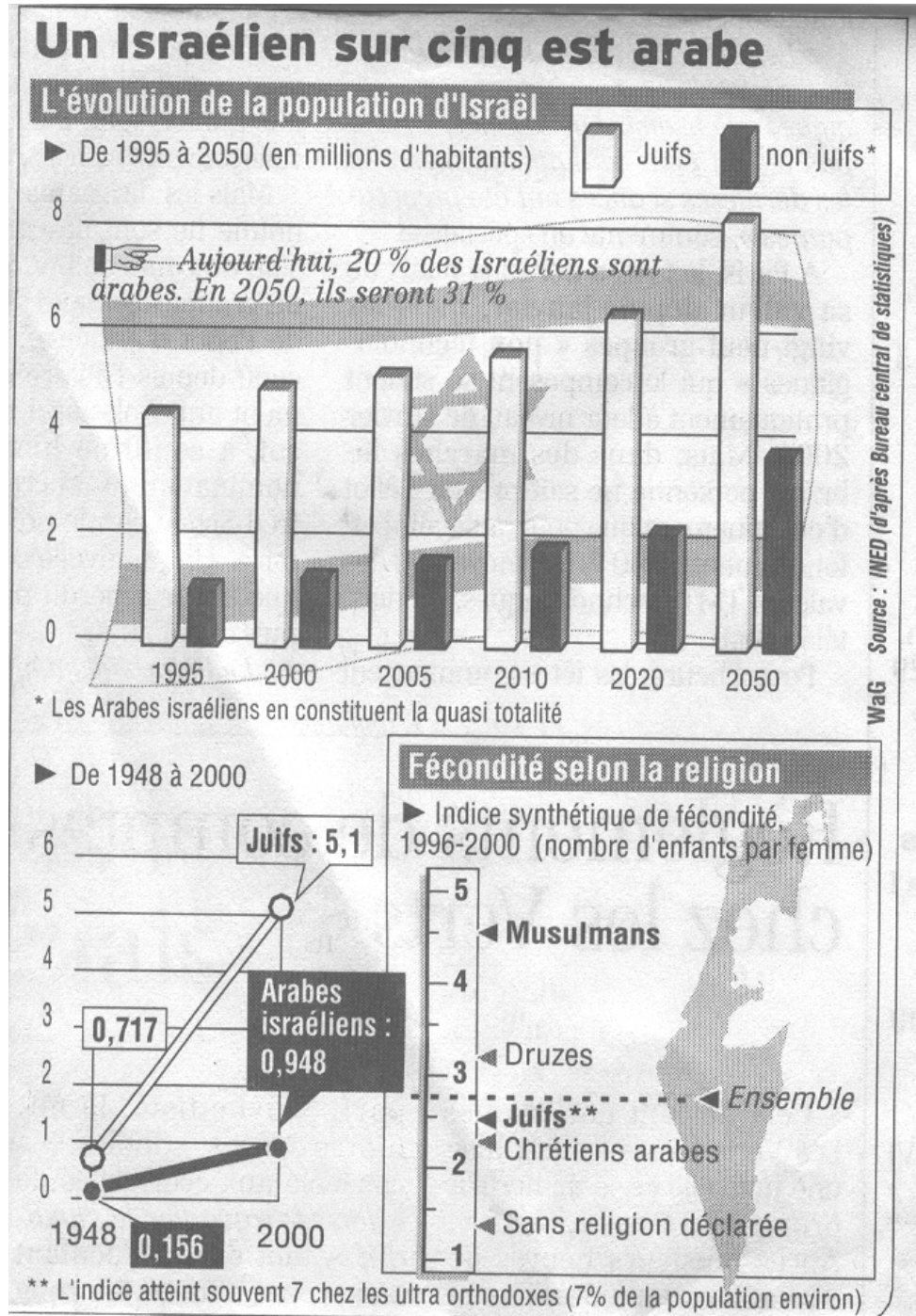
SOURCE : REKACEWICZ, PHILIPPE, *L'EAU CONVOITEE*, WWW.MONDE-DIPLOMATIQUE.FR/CARTES ; JUIN 2000.

Données démographiques

Répartition par tranches d'âges de la population israélienne

| Age | Juifs | Non-juifs |
|-------------|-------|-----------|
| 0 – 14 ans | 28,8 | 41,3 |
| 15 – 64 ans | 59,7 | 55,6 |
| + de 65 ans | 11,5 | 3,1 |

Evolution de la population :



BIBLIOGRAPHIE :

Documents primaires :

Protocole sur les relations économiques entre le gouvernement d'Israël et l'OLP - 29 avril 1994
Israël year book and almanac - 1995 (www.iyba.co.il/95/almaming.htm)
World Population Prospects : *the 1998 revision* - Nations Unies, 1999
Statistical Abstract of Israël 1999 – Bureau central des statistiques israélien
Israël in figures 2001 – Bureau central des statistiques israélien

Ouvrages :

JM.Balencie ; A.de la Grange (dir) *Mondes Rebelles* :l'encyclopédie des acteurs, conflits, et violence politiques ; Michalon ; Poitiers 2001
A.Chauprade *Géopolitique* : constantes et changements dans l'histoire ; Ellipse ; Poitiers 2001
A.Chauprade; F.Thual *Dictionnaire de géopolitique* :états, concepts, auteurs ; Ellipses ; Paris ; 1998.
A.Chouraqi *l'Etat d'Israel* ; PUF (Que sais-je ?) ; Vendôme ; 1990
Y.Courbage *Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée* ; INED ; Paris ; 1999
Encel, F., *Géopolitique de Jerusalem* ; Flammarion ; Manchestcourt; 2000.
D. et M. Frémy (dir.) *Quid 2000 et 2001* ; Malesherbes ; Robert Laffon ;
Gresh, A., Vidal, D., *Les 100 portes du Proche-Orient*, Editions de l'Atelier, Paris ; 1996.
H.Kissinger *Diplomatie* ; Fayard ; 1996
Lemarchand, P *Israël/Palestine demain* : atlas prospectif ;Complexe ; 1996.

Anonyme *AtlasObs du monde* ; édiaObs; 2001
Anonyme *Dictionnaire Encyclopedique Quillet*, Quillet, Paris ; 1996.
Anonyme *Dictionnaire Petit robert*

Sénat – Commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées :
Rapport 159 – 1996/1997 : B.Delanoë M.Lombard ;
mission d'information en Israël et dans les territoires palestiniens

Articles de périodiques :

G.Achca *Le monde arabe orphelin de la démocratie* ; Monde diplomatique ; nov. 2000
Y.Aharonot *Ce que veut Israël* ; Courrier international ; n° 520 ; oct. 2000
J.Algazy ; D.Vidal *Israël, une société se déchire* ; Monde diplomatique ; novembre 2000
A.Chouraki *Jérusalem, où l'univers entier est présent, doit devenir la capitale du monde* ; Le Point ; n° 1466 ; oct. 2000
A.Dieckhoff *Entre citoyenneté et nationalité* ; Confluences méditerranée ; n°26 ;1998
A.Dieckhoff *Israël, une nation plurielle*, Les cahiers de l'Orient ; n°54 ; 1999
A.Dieckhoff *Les trois défis d'Israël* ; politique internationale ; n°83
I.Greilsammer *Laïcs et religieux en Israël*, Les cahiers de l'Orient, n°54 ; 1999
J.Kupler *Le rejet de l'arabe* ; Le Point ; n° 1466 ; oct. 2000
D.Moïsi *Les 50 ans d'Israël. politique étrangère* ; n° 2/98
S.Péres *Israël a besoin d'un Etat palestinien* ; Monde diplomatique ; novembre 2000
I.Ramonet et al. *Manière de voir – Proche-Orient, rebâtir la paix* ; Monde diplomatique ; n°54 ; nov. 2000
H.Rankl *La haine du juif* ; Le Point ; n° 1466 ; oct. 2000
M.Schnatter *En Israël, l'enjeu Sépharade* ; Monde diplomatique ; mars 1999
A. de Tinguy *Russes d'Israël, une ethnicité valorisée*, Les cahiers de l'Orient ; n°54 ; 1999

Sites internet :

www.amb-France.il.org

www.amb-israel.fr

www.cia.gov/cia/publication/WorldFactBook

www.courrier-international.com

www.diplomatie.fr

www.diplomatie.gouv.fr

www.geoscopie.com

www.israel-mfa.gov

www.jajz-ed.org

Department for jewish zionist education

www.lemonde.fr

www.mfa.gov.il/mfa/go.asp

www.monde-diplomatique.com

www.pmo.gov.il

www.us-israel.org :

American israeli cooperative enterprise : jewish virtual library

GLOSSAIRE :

- Aliyas : immigration en Israël
- Ashkénaze : cf. partie I § 2.1.1
- Chi'isme : principal schisme de l'Islam reposant sur la contestation de la légalité de la succession du prophète Mahomet.
2 points principaux de doctrine :
 - croyance au Mahdi, douzième imam, disparu et qui ne reviendra qu'à la fin des temps pour apporter justice et perfection ;
 - la volonté divine se manifeste sur terre à tout moment, les imams étant les héritiers innés des fonctions du prophète.Les Chi'ites sont minoritaires au sein de l'Islam.
- Droit au retour : selon la loi :
 - tout juif a le droit d'immigrer en Israël
 - le visa d'immigrant est accordé à tout juif qui exprime le désir de s'installer en Israël sauf si le requérant présente une menace pour la sécurité de l'Etat ou la salubrité publique, œuvre contre le peuple ou a un passé de criminel pouvant troubler l'ordre public.ce droit concerne théoriquement toute personne dont l'un au moins des quatre grands parents est juif.
les conditions d'intégration sont généreuses : pécule distribué à l'arrivée ; prêts immobiliers à taux réduits, priorité à la première embauche
- Druze : cf. partie I § 2.3.3
- Falashas : cf. partie I § 2.2.1
- Holocauste : chez les juifs, sacrifice religieux où la victime était entièrement consumée par le feu. signifie également l'extermination, le génocide des juifs par les nazis.
- Knesseth : cf. partie II § 1.3.1a
- Sabra : israélien né en Israël, né de parents eux-mêmes nés en Israël
- Sépharade ou Séfarade : cf. partie I § 2.1.2
- Shoah : mot hébreu signifiant anéantissement et désignant aujourd'hui l'extermination de plus de 5 millions de juifs
- Sionisme : mouvement politique et religieux visant à l'établissement puis à la consolidation d'un Etat juif en Palestine
Le réveil des nationalismes en Europe au dix-neuvième siècle ainsi que les pogroms à l'encontre de juifs de Russie déclenchent un exode massif des juifs vers l'Amérique et en partie vers la Palestine. On assiste alors à la naissance des courants pré-sionistes avec notamment "les amants de Sion" qui fondent la première colonie agricole en Palestine.
En 1882, « l'auto émancipation » de Yedhuah Leib Pinsker appelle les juifs à prendre leur destin en main et à se redéfinir comme une nation territoriale. Cette idée est reprise avec force par le père fondateur du sionisme Théodore Herzl dans "l'Etat des juifs" de 1896 qui prône l'établissement d'un foyer national juif. Ce foyer doit être créé, si possible, en Palestine, lieu de l'ethnogénèse juive et de son expression confessionnelle le judaïsme.
mouvement politique flanqué :
 - d'un organisme financier : banque coloniale juive
 - d'un organe foncier : fonds national juif chargé d'acheter les terres en Palestine

- Sunnite : musulman orthodoxe « qui suit la tradition » (par opposition au chi'ite)
Les sunnites acceptèrent dès l'origine comme successeurs du prophète les 4 premiers califes, les omeyyades et les abbassides.
ils se divisèrent en 4 rites juridico-religieux : les malikites, les chafiiites, les hanbalites et les hanafites représentant la grande majorité des musulmans.
- Tsahal : armée de défense d'Israël
- Yishouv : peuple juif en Palestine avant le début du sionisme

POLITIQUE INTERIEURE DE L'ETAT D'ISRAEL

- Facteurs d'influence interne -

TABLE DES MATIERES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Introduction..... | 1 |
| 1. <i>Délimitation du sujet</i> | 1 |
| 2. <i>Plan et but du mémoire</i> | 2 |
| Partie I : Les fractures permanentes de la société israélienne..... | 3 |
| 1. <i>Une société cosmopolite</i> | 3 |
| 1.1 Une mosaïque historique..... | 3 |
| 1.2 L'unité du peuple de retour en Terre Promise..... | 4 |
| 1.3 Une tour de Babel potentielle..... | 6 |
| 2. <i>Les identités ethniques</i> | 7 |
| 2.1 Les immigrants juifs, ashkénazes ou sépharades, et leur antagonisme..... | 7 |
| 2.1.1 Les Ashkénazes..... | 7 |
| 2.1.2 Les Sépharades..... | 8 |
| 2.1.3 Les rivalités..... | 9 |
| 2.2 Les autres communautés juives..... | 10 |
| 2.2.1 Les Ethiopiens..... | 10 |
| 2.2.2 Le cas des Russes..... | 11 |
| 2.3 La population arabe..... | 12 |
| 2.3.1 Les Arabes musulmans..... | 12 |
| 2.3.2 Les Arabes chrétiens..... | 13 |
| 2.3.3 Les druzes..... | 14 |
| 3. <i>Le laïc et le religieux</i> | 15 |
| 3.1 le poids croissant des courants religieux..... | 15 |
| 3.1.1 la religion judaïque..... | 15 |
| 3.1.2 la religion musulmane..... | 16 |
| 3.1.3 la religion chrétienne..... | 17 |
| 3.2 le front de refus des concessions religieuses..... | 18 |
| Partie II : Les facteurs structurels et économiques..... | 19 |
| 1. <i>La structure politique et les institutions</i> | 19 |
| 1.1 Les fondations de l'Etat..... | 19 |
| 1.2 Le rôle du chef de l'Etat..... | 20 |
| 1.3 les 3 pouvoirs..... | 21 |
| 1.3.1 le législatif..... | 21 |
| 1.3.2 l'exécutif..... | 22 |
| 1.3.3 le judiciaire..... | 23 |
| 1.4 Le fragile équilibre des coalitions gouvernementales..... | 24 |
| 1.5 Le besoin d'une modernisation de l'appareil politique..... | 25 |
| 2. <i>Economie</i> | 26 |
| 2.1 Un contexte favorable..... | 26 |
| 2.2 L'existence de nombreuses faiblesses..... | 28 |
| 2.3 L'interdépendance avec l'Etat palestinien..... | 30 |
| 2.3 Un équilibre instable..... | 31 |
| 3. <i>La situation sociale</i> | 32 |
| 3.1 Les inégalités..... | 32 |
| 3.2 Vers un pays du tiers-monde..... | 33 |
| 3.3 La démographie..... | 33 |
| 3.3.1 La situation actuelle..... | 33 |
| 3.3.2 L'évolution prévisible..... | 34 |
| 3.3.3 Les conséquences sociales..... | 34 |
| Conclusion..... | 36 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>ANNEXES</i> : | 38 |
| Annexe 1 : Israël en Palestine | |
| Annexe 2 : Déclaration d'intention du gouvernement d'Ariel Sharon | |
| Annexe 3 : Répartition géographique par communautés | |
| Annexe 4 : Composition de la Knesseth | |
| Annexe 5 : Les sources d'eau | |
| Annexe 6 : Données démographiques | |
| BIBLIOGRAPHIE : | 48 |
| GLOSSAIRE : | 50 |